

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 mars 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le vingt-quatre mars,

Le Conseil municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER, Maire. Il a été possible de limiter le nombre de personnes pouvant y assister (débats retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune) et, pour les conseillers d'assister à la séance en visio-conférence et d'avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 17/03/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Guillaume SICLET, Mme Helena DORA, M. Abdullah KAYGISIZ, Mme Élisabeth BAILLY (en visioconférence), M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, , M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINÉ, Mme Antoinette MAURER, M. Laurent MARTIN (en visioconférence), M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET (en visioconférence).

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET.

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 23/03/2022

Mme Christiane BORGIS représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 24/03/2022

M. Burim CERIMI représenté par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 24/03/2022

M. Hervé FEARN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 24/03/2022

Mme Sandrine CHAUVET représentée par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 21/03/2022

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Ça ne marche pas ? Si, ça marche ? Est-ce que l'on m'entend en ligne ? Je ne sais pas.

Mme BAILLY.- Oui, on t'entend. Moi, je t'entends.

M. le Maire.- On m'entend. Très bien. Je vous demanderai, pour ceux qui sont en ligne, de couper les micros. Nous avons en ligne M. Roland MARTIN, M. Christian GUERET, Mme Elisabeth BAILLY. Je n'ouvrirai pas la séance tant qu'il n'y aura pas que des conseillers, merci.

Merci à tous. Bienvenue à ce Conseil municipal, nous allons ouvrir la séance. Bertilla accepte-t-elle d'être secrétaire de séance ?

Mme LE GOC.- Oui.

Points d'actualité

M. le Maire.- Très bien. Je commence avec quelques points d'actualité.

Avant cela, un point d'actualité tout à fait formel. André SAURON a quitté le Conseil municipal. Cela faisait un moment qu'il y pensait. Ce soir, il est officiellement remplacé et nous installons Christian COLLET, ici présent. Je le remercie d'avoir accepté d'être sur cette liste et au Conseil municipal. Juste avant lui, deux personnes n'ont pas souhaité faire partie du Conseil municipal. C'est le cas de Giuseppe SCARIATI qui décide de rester au CCAS, et de Nicole BERTRAND, gravement malade cette dernière année et que nous saluons ici si elle nous écoute.

Dans les actualités, nous avons l'inauguration d'une exposition à la BIMAG qui aura lieu samedi, ainsi que la chasse aux œufs qui se prépare en avril.

Je rappelle aussi – mais je pense que tout le monde le sait – qu'il y a des élections. Présidentielles d'abord, les 10 et 24 avril, suivies des élections législatives.

Sur ces points d'actualité, je voulais dans un premier temps – avant de vous inviter à une minute de silence pour le décès d'une personne qui était importante pour la Commune – vous adresser quelques mots concernant le conflit que nous connaissons aujourd'hui entre la Russie et l'Ukraine. Sans adopter un ton trop solennel, notre Collectivité exprime quelques mots de solidarité et de compassion pour ceux qui sont engagés dans cette guerre civile, et pour ceux qui ne souhaitent pas la guerre mais qui souhaitent avant tout la paix.

Comme vous le savez, le conflit qui sévit en Ukraine depuis le 24 février dernier engendre des situations qui sont humainement dramatiques. Plus de 3 millions de réfugiés ont fui leur pays en direction de la Pologne, de la Roumanie et de la Hongrie. Ils arrivent désormais sur notre territoire pour préserver leur vie. Face à cette situation, et en soutien à la population ukrainienne, nous devons montrer une solidarité sans faille, ce que nous faisons ensemble avec les Ambilliens depuis le premier jour du conflit. De nombreux Ambilliens ont pris contact avec nos services pour proposer leur aide, souvent de manière spontanée et avant même notre communication officielle. Je les en remercie ce soir.

Une collecte de dons matériels a été organisée en urgence et vous avez été nombreux à y répondre. Cette générosité nous touche tout particulièrement. Les dons récoltés à Ambilly ont été déposés au centre Martin Luther King pour ensuite être acheminés en direction de Sieradz, ville polonaise jumelée avec Annemasse, et distribués aux réfugiés ukrainiens. En qualité de Maire, je n'ai jamais douté de la capacité de notre Commune à se mobiliser. Elle a su le faire dans le passé. La solidarité et l'humanisme, valeurs que nous avons toujours défendues, nous continuons de les porter bien haut. C'est également la raison pour laquelle nous avons immédiatement hissé symboliquement un drapeau bleu et jaune sur les

bâtiments administratifs de notre Commune, pour marquer, non pas uniquement le soutien à une nation, mais surtout le soutien à un peuple qui souffre aujourd'hui et plus que tout, rappeler notre attachement à la paix.

Afin d'aller au-delà des dons matériels, j'ai demandé aux services de la Ville d'étudier – très rapidement, presque dès le début – nos capacités d'hébergement en interne pour permettre l'accueil de familles ukrainiennes. C'est notre devoir. Ce travail est en cours de réalisation, en lien avec les services de la Préfecture, et nous ne manquerons pas de tenir informé l'ensemble des conseillers municipaux de cette situation.

J'aimerais maintenant adresser quelques mots chaleureux et empreints d'émotion à l'attention de Madame MAS, ancienne directrice de l'école de La Paix que beaucoup ici ont connue. Elle avait pris sa retraite en 2015, si ma mémoire n'est encore pas trop mauvaise. Nous avons partagé d'excellents moments, à une époque d'ailleurs où les conseils d'école de La Paix se faisaient dans la petite cuisine pour ce qui concernait la partie maternelle.

Il existait à l'époque deux écoles de La Paix, maternelle et élémentaire, alors que l'école de La Fraternité avait déjà fusionné depuis quelques années. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec Agnès MAS, et c'est avec beaucoup de regrets que j'ai appris son décès. Tristesse car peu de temps après avoir pris sa retraite, elle a été atteinte d'une maladie difficile et longue qui, vous le savez, ne peut malheureusement parfois pas se soigner et engendre une fin de vie délicate et difficile. D'autant plus au cours d'une retraite tant méritée depuis des années.

J'aimerais ce soir, puisque c'était une directrice qui a marqué notre collectivité, lui adresser nos meilleures pensées – si tant est qu'il puisse y en avoir et qu'elle les reçoive – mais surtout adresser à sa famille, ainsi qu'à ceux qui l'ont connue et ceux qui l'ont entourée dans les derniers moments, au nom de la commune d'Ambilly, une minute de silence. Je vous remercie.

(Les conseillers observent une minute de silence en hommage à Mme Agnès MAS, ancienne directrice de l'école de la Paix.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Point d'information sur le projet « Parcours sportif » et sur le projet « Maison de santé »

M. le Maire.- Je poursuis ici avec deux points d'information rapides qui n'appellent pas spécialement de débat. Le premier sur le Parcours sportif qui devrait être inauguré dans les prochaines semaines, et le second sur la Maison de santé. Je laisse d'abord la parole à Monsieur MIHOUBI, mon premier adjoint.

M. MIHOUBI.- Bonsoir à toutes et tous, merci Monsieur le Maire. Je voulais d'abord ajouter que nous avons parlé de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, mais je pense qu'il existe d'autres peuples qui subissent également cette situation et qu'il serait bien de les soutenir dans le même temps. C'était une petite parenthèse.

Nous allons parler du Parcours sportif qui commence à prendre forme. Des travaux ont déjà été réalisés mais malheureusement, je crois que cela fait deux semaines que les équipes en charge de ce travail sont « covidées ». Il est donc un peu difficile de poursuivre les travaux, mais nous espérons et prévoyons une inauguration le 30 avril. Des événements seront organisés avec des associations de *workout* et toutes les associations d'Ambilly.

Je voulais aussi remercier l'opposition d'avoir mentionné sur sa page qu'elle était ravie du Parcours sportif qui sera réalisé à Ambilly. Son vote n'avait pas été dans le bon sens, mais je la remercie de faire la publicité de ce Parcours sportif.

Je précise que nous essayons de faire au mieux pour que le projet soit le plus écologique possible. Il ne comportera pas de dalle béton. Pour parler un peu technique, nous avons prévu la pose de grave compacté sur 15 centimètres, ainsi qu'un EPDM vert recyclé pour une meilleure intégration au paysage.

Nous espérons voir beaucoup de monde le 30 avril pour inaugurer avec brio ce super Parcours sportif qui me tient à cœur. En espérant également que nous aurons un grand soleil et une température très agréable pour pouvoir tous tester ce joli parcours.

Je ne sais pas s'il fallait rajouter ? Je voulais savoir si tu voulais... « *Propos inaudibles hors micro* ».

M. le Maire.- Oui. Le nom, tu peux en parler, bien sûr.

M. MIHOUBI.- Sachant qu'un Ambillien nous a quittés récemment, il n'y a pas si longtemps que ça, nous aurions voulu, par rapport à son nom... Puis-je me permettre de dire son nom ?

M. le Maire.- Il y a le legs, et il y aura un hommage à sa mémoire. Le parcours portera un autre nom.

M. MIHOUBI.- Un autre nom qui est celui de Jean-Marie BARTEL, si je ne dis pas de bêtises. Est-ce exact ?

M. le Maire.- C'est cela. Jean-Marie BARTEL, une figure de l'éducation populaire et sportive.

M. MIHOUBI.- Le Parcours sportif portera donc le nom de Jean-Marie BARTEL. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire.- Merci Abdelkrim. Laurent, sur la Maison de santé ?

M. GILET.- Bonsoir à toutes et à tous. J'avais prévu d'arriver en retard aujourd'hui car en théorie, j'aurais dû être dans le salon Orange avec l'ARS – association qui accompagne les collectivités locales pour réaliser des Maisons de santé – ainsi que différents professionnels de santé, dans le cadre d'une réunion sur la mise en place de cette Maison de santé. Malheureusement, l'ARS a eu un contretemps et cette réunion est ajournée. La dynamique nécessite donc un peu de temps, mais elle existe. Les partenaires savent qu'ils doivent se rencontrer très prochainement.

Je vais peut-être effectuer un petit point concernant le foncier. Je pense que vous savez tous que nous pensions utiliser les anciens locaux de la CPAM pour cette Maison de santé. Nous avons soumis une proposition à la CPAM locale, qui l'avait acceptée et qui attendait la réponse de la CPAM nationale. Nous étions donc contents et nous attendions cette réponse pour effectuer l'achat et nous préparer tranquillement.

Nous avons par la suite reçu un coup de téléphone suivi d'un e-mail qui nous a annoncé que la CPAM de Paris décidait de changer les règles du jeu et qu'elle souhaitait mettre le local aux enchères. En précisant d'ailleurs que, même si le local était mis aux enchères, le gagnant n'était pas certain d'obtenir le lot parce qu'elle se laissait la liberté de choisir à qui le vendre. En parallèle, une agence immobilière locale propose toujours ce local à la vente et n'est apparemment pas au courant de l'évolution de ces règles du jeu. La situation est donc un peu floue.

Une chose est certaine, c'est que les locaux, au regard de leur emplacement et quel que soit le prix – France Domaine a de toute façon fixé un prix, donc nous n'allons pas l'acheter à n'importe quel prix – nous allons les acheter. Cela risque de prendre un petit peu

plus de temps. Cette manière de faire les choses, de la part de la CPAM, est quand même assez curieuse. Elle nous dit : « Oui » un jour, « Non » le lendemain, puis le surlendemain nous dit : « De toute façon, on fait comme on veut, ce que l'on veut ». À la rigueur, pourquoi pas ? Mais la manière dont cela est fait est quand même assez étonnante. Dans tous les cas, nous préempterons ce bien à la fin si jamais cela ne devait pas se passer comme nous le souhaitons. Il est clair que nous allons conserver ces locaux.

Dans le cadre de la réflexion en interne, il faudra encore associer les professionnels de la santé. C'est un peu tôt pour en parler, mais il y aurait peut-être d'autres options sur le territoire de la Commune pour réaliser cette Maison de santé.

J'aurais donc bien aimé arriver en retard aujourd'hui, mais la prochaine fois, peut-être.

M. le Maire. - Nous sommes très contents que tu sois arrivé à l'heure, ne t'inquiète pas.

Il est vrai qu'il s'agit d'un projet parfois délicat. Nous devons porter un projet immobilier, ce qui est le rôle de la commune, mais le projet de santé reste le domaine des professionnels de santé donc cela prend parfois un peu plus de temps. Je le rappelle ici aussi – parce que je pense qu'il faudra le dire à un moment – et je l'ai dit en réunion du CCAS, le local de la CPAM se situe dans la copropriété dans laquelle j'habite. Comme il existe parfois des procès d'intention, je le dis ici devant ce Conseil municipal et devant les Ambilliens. Je ne participerai jamais à aucune délibération concernant cela, je ne signerai aucun papier, et je laisse tous pouvoirs et toute quiétude à Laurent GILET sur ce dossier et sur son montage.

Merci beaucoup pour ces points. Je vais procéder à l'appel, puisque nous allons passer ensuite aux délibérations.

(Monsieur le Maire procède à l'appel)

1. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

M. le Maire. - Nous allons approuver les procès-verbaux du 24 septembre 2020 et du 03 février 2022.

J'apprécie la littérature mais, Monsieur FERAUD, je n'aime pas beaucoup vous lire. Quand vous dites dans l'un de vos derniers mails – auquel d'ailleurs je ne me suis pas pressé de répondre parce que je n'y répondrai pas – que nous faisons des comités d'écriture déguisés... Je sais que c'est Mardi gras et que cela peut être de bonne tenue, mais je tiens ici à remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont travaillé sur la mise en forme de ces procès-verbaux.

Ils n'ont pas été écrits par eux-mêmes, mais ont bien été l'objet d'un comité de relecture. Je remercie également Magali BESSON, ici présente, qui a coordonné ce travail de relecture avec la société qui travaille à nos côtés pour la captation.

Je ne réponds pas aux procès d'intention de cet ordre parce que je sais le travail qui a été réalisé par nos services. Je sais aussi que nous avons rencontré de nombreuses difficultés en 2020 et 2021 pour effectuer notre travail administratif. Je sais également que l'opposition a voté contre le poste de Madame BESSON, mais je sais aujourd'hui le bien précieux que cela peut être d'avoir des assistances administratives, ce qui est le cas d'Amélie GALLAY, ici présente, et de Madame BESSON.

Nous allons donc aujourd'hui voter deux procès-verbaux : le procès-verbal du 24 septembre 2020 et celui du 03 février 2022. Nous voterons ainsi au fur et à mesure les différents procès-verbaux. Nous l'avons fait de cette manière pour étaler la lecture dans le temps. Certains procès-verbaux et comptes rendus sont parfois longs et difficiles à relire – notamment celui du 17 juin – tant la nature des propos est parfois délicate de part et d'autre.

Aujourd'hui, nous votons donc ces deux procès-verbaux que j'ai bien sûr relus et approuvés.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ces deux procès-verbaux ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 03 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Vous avez reçu, dans l'ordre du jour du Conseil municipal, les décisions que j'ai prises conformément à l'article.

Là aussi, Monsieur FERAUD, je suis désolé, mais j'ai reçu dans le même mail une remarque selon laquelle, la dernière fois, il n'y avait pas les décisions. Vous êtes un peu comme Lucky Luke parfois, et vous tapez plus vite – vous tirez plus vite – que votre ombre : la décision figurait bien dans l'ordre du jour du dernier Conseil municipal.

Ce sont des pratiques nouvelles. Dans le dernier ordre du jour et dans la convocation du Conseil municipal – sachant que ce sont les documents plus importants puisqu'il n'y aurait pas de Conseil municipal s'il n'y avait pas d'ordre du jour et de convocation – se trouvait la décision. Elle concernait une subvention que nous demandions à la Région. D'où ma question légitime : « Y a-t-il a des questions sur les décisions ? » Cela est toujours effectué de cette manière désormais, car nous avons changé aussi, grâce aux services administratifs, la façon de faire.

Vous trouvez donc sur l'ordre du jour du Conseil municipal l'ensemble des décisions prises entre le dernier Conseil municipal et celui d'aujourd'hui. Et parfois, aucune décision n'a été prise.

Nous le faisons auparavant de manière peut-être un peu trop importante, car nous indiquions aussi l'ensemble des arrêtés. Sauf que les arrêtés dépendent directement de mon pouvoir, ce qui n'est pas le cas des décisions du Conseil municipal, qui dépendent du pouvoir délégué que le Conseil municipal me confère et pour lequel je dois rendre compte. Je dois donc simplement rendre compte ici, aujourd'hui, du fait qu'il y a eu des décisions, qui sont indiquées dans l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. FERAUD.- Bonsoir à tout le monde. Je vous remercie. Je souhaitais apporter une petite précision. À ma connaissance, nous devons prendre connaissance, à chaque Conseil municipal, non seulement des décisions mais également de vos arrêtés.

M. le Maire.- Non.

M. FERAUD.- En êtes-vous absolument certain ?

M. le Maire.- Oui.

M. FERAUD.- Très bien. Je vérifierai. J'entends ce que vous dites.

M. le Maire.- Les arrêtés dépendent du pouvoir strict du maire.

M. FERAUD.- Cela, je l'entends. Pour autant, il me semblait qu'à partir du moment où l'arrêté pouvait être à l'origine...

M. le Maire.- Ils sont affichés.

M. FERAUD.- Mais vous n'avez pas l'obligation de les communiquer au Conseil ?

M. le Maire.- Non.

M. FERAUD.- Très bien. J'entends ce que vous dites. Ce n'est pas l'impression que j'avais et je vérifierai ce point. Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. Nous allons donc pouvoir continuer l'ordre du jour du Conseil municipal.

3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

N°013-2022 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022

(Délibération N°013-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

(M. le Maire donne lecture de la délibération).

M. le Maire.- Je rappelle comme à chaque fois – mais je sais que je suis lourd là-dessus – que je n'ai jamais augmenté les taux d'imposition depuis que je suis Maire, c'est-à-dire depuis 14 ans, ce qui est un exploit – certains diraient – pour un maire de gauche.

S'il n'y a pas de questions ou de remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°013-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°014-2022 : Subventions aux associations – Attribution pour 2022.

(Délibération N°014-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

(M. le Maire donne lecture de la délibération).

M. Le Maire.- L'UFAC concerne les anciens combattants. Nous avons aussi perdu le président, Monsieur PILLET, décédé il y a peu de temps.

La subvention aux M.F.R. est liée au fait qu'à chaque fois qu'un jeune Ambillien va dans les M.F.R., nous effectuons une contribution.

SEpas Impossible est une association concernant la sclérose en plaques. Il s'agit d'une subvention de soutien de 200 euros. Alfaa GHS distribue de la nourriture, notamment aux plus démunis. La subvention est de 6 060 euros. France Alzheimer, 200 euros, ce sont des adhésions de soutien. A.F.T.C. concerne les traumatismes crâniens pour une subvention de 200 euros aussi.

Alfa3A RAM « Les Écureuils » est notre relais d'assistantes maternelles pour lequel est prévu une subvention de 25 000 euros.

ASSAD, l'association d'Aide à domicile, perçoit une subvention calculée au prorata de 4 100 euros.

La Protection civile de Haute-Savoie recevra une subvention que nous verserons dans le cadre notamment des conflits, pour aider les civils sur place.

Je tiens aussi à souligner que je ne prendrai pas part au vote concernant la subvention du Club athlétique d'Ambilly. Madame Christiane BORGIS, par l'intermédiaire même de la personne qui tient son pouvoir, Monsieur SEN, ne prendra pas part au vote pour le Foyer des Jeunes d'Ambilly. Monsieur Christian COLLET ne prendra pas part au vote pour l'Entente Pongiste. Monsieur Jacques VILLETTE ne prendra pas part au vote pour Alfaa GHS. Ceci pour éviter toute confusion, on n'est jamais trop prudent. Alors que nous ne sommes que bénévoles et pas encadrants.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Je souhaitais partager une remarque. Lors de la réunion de la commission Finances, au cours de laquelle nous avons discuté des différentes demandes de subvention, il a été évoqué le fait que vous aviez reçu tardivement une demande de la part de l'école de La Chamarette.

J'entends les arguments selon lesquels une procédure doit être suivie, en termes de délais en particulier, pour permettre l'intégration de ces subventions. Je regrette néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'une école et que c'est sans aucun doute au bénéfice des enfants d'Ambilly – qui ont effectivement fait le choix de se scolariser dans l'éducation privée – que cette demande n'ait pas été intégrée aux subventions.

Si je ne me trompe pas, nous allons voter d'une manière globale et cela va individualiser cette demande de subvention qui, on le sait, suscite à chaque fois quelques remarques et soucis de la part d'un certain nombre d'élus. Nous aurions simplement pu faire preuve d'un peu plus de mansuétude pour permettre l'intégration de cette demande de subvention. Merci.

M. le Maire.- Très bien. Je n'ai rien à répondre à cela. Ce n'est pas vous qui faites l'ordre du jour. Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Nous allons préciser à nouveau. Nous sommes ici avec les associations. Qu'il s'agisse des subventions ou autres, cela fait quatre ans que nous y travaillons et nous avons toujours dit que nous devons être équitables avec tout le monde. Lorsqu'une demande est tardive, elle est traitée comme toutes les autres. Elle ne sera pas prise en compte. Tout simplement.

Je précise que La Chamarette est une école privée. Ceux qui veulent inscrire leurs enfants dans des écoles privées le portent de leur poche. Ce n'est pas au public de donner des subventions à la Commune, en ce qui me concerne.

D'autre part, lors du vote, comme Monsieur le Maire l'a précisé, nous allons nous prononcer individuellement. Christian COLLET, qui fait partie de l'Entente Pongiste ne peut pas voter et va s'abstenir. Certains membres, qui font partie d'une association, vont éviter de voter. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Très bien. Ce sont effectivement les raisons que Monsieur MIHOUBI vous a données. Alors après, faire preuve de mansuétude... La plupart du temps, vous nous demandez de respecter des procédures, et quand nous mettons en place des procédures, vous dites qu'il faut y déroger.

Après, c'est une question d'appréciation. La demande est arrivée tardivement, nous la traiterons tardivement. C'est comme cela pour tout le monde. Cela aurait été pareil pour un autre club sportif ou une autre association.

On ne peut pas d'un côté nous dire qu'il faut respecter des procédures quand nous les mettons en place, et de l'autre côté y déroger parce qu'il faudrait faire preuve d'une certaine mansuétude.

M. MIHOUBI.- Lorsqu'il s'agit d'une association, en général, si elle effectue une demande en retard, elle n'obtient pas de subvention et devra revenir l'année prochaine. C'est pour cette raison que je souhaiterais que l'équité soit respectée. Que ce soit une école ou non,

cela doit toujours se passer de la même manière pour tout le monde. Je pense que c'est une bonne chose. C'est une forme de respect pour toutes les associations – je ne vais pas dire le mot – qui se cassent le derrière pour essayer d'être dans les temps pour leur demande de subvention.

M. le Maire.- Malgré tout, elle sera traitée lors d'un prochain Conseil municipal après être passée par le traitement administratif standard.

Nous allons voter pour les subventions une à une. Je ne prends donc pas part au vote pour le Club athlétique d'Ambilly.

Le Club Mon Bel Automne a réalisé une très belle assemblée générale. Ils ont pu se retrouver en présentiel cette semaine et c'était très agréable de les retrouver, même s'ils ont perdu beaucoup de membres par ailleurs.

(Il est procédé au vote pour chaque subvention)

La subvention Club athlétique d'Ambilly est approuvée à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

La subvention pour le Club du FJA est approuvée à l'unanimité (Madame Christiane BORGIS ne prend pas part au vote).

La subvention pour l'Entente Pongiste est approuvée à l'unanimité (Monsieur Christian COLLET ne prend pas part au vote).

Les subventions pour le Karaté Club, la Batterie fanfare, Viviamo l'Italia, le Club Mon Bel Automne, l'U.F.A.C., Pages Ouvertes, l'APEEA sont approuvées à l'unanimité.

La subvention pour l'École Saint-François est adoptée à la majorité avec **6 ABSTENTIONS** (Monsieur SICLET, Monsieur VILLETTE, Madame LE GOUIC, Madame LE GOC, Monsieur PAPEGUAY, Monsieur SEN, Mme BORGIS) et **1 voix CONTRE** (Monsieur MIHOUBI).

Les subventions pour M.F.R. le Belvédère, M.F.R. Semur en Auxois, M.F.R. Champ Molliaz, I.M.E. Bonneville, SEpas Impossible sont adoptées à l'unanimité.

La subvention pour l'Alfaa GHS est approuvée à l'unanimité. (Monsieur Jacques VILLETTE ne prend pas part au vote).

Les subventions pour France Alzheimer, A.F.T.C., VMEH (Visites Malades Hôpitaux Haute-Savoie), ALMA 74 (contre la maltraitance), le Conseil Citoyen, Alfa3A RAM « Les Écureuils », ASSAD (Aide à domicile du genevois), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Protection civile de Haute-Savoie sont adoptées à l'unanimité.

Mme BAILLY.- Guillaume, puis-je intervenir ? Par rapport à la subvention que nous versons pour la première fois à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il s'agit d'une nouveauté. C'est tout simplement parce que la mairie compte désormais des apprentis.

M. le Maire.- Absolument, oui. J'avais oublié de le signaler.

Mme BAILLY.- Ce n'est pas très grave, mais il faut que vous le sachiez. Nous versons une subvention à la Chambre de Métiers, car c'est souvent elle qui assure le lien entre les apprentis et les entrepreneurs pour l'établissement d'un certain nombre de choses.

M. le Maire.- Merci de cette précision.

Mme BAILLY.- C'était une précision que je voulais donner pour ne pas que l'on dise : « Pourquoi pas la Chambre de Commerce ? » Non. C'est la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

M. le Maire.- Très bien. Merci de cette précision, Elisabeth.

N°015-2022 : Centre Communal d'Action Sociale – Attribution d'une subvention pour l'année 2022

(Délibération N°015-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. GILET)

M. le Maire.- Je laisse la parole à Monsieur Laurent GILET, adjoint à la Ville durable et aux Affaires sociales.

(M. GILET donne lecture de la délibération).

M. GILET.- Les projets envisagés pour cette année pourraient être par exemple l'opération Sac à dos, l'aide à la mobilité et le soutien aux projets des jeunes. Nous en avons parlé à la dernière réunion du CCAS. Jusqu'à présent, le CCAS s'occupait principalement de l'action d'urgence : les aides financières, alimentaires, les chèques sport et l'aide aux transports. Nous aurions bien envie de le développer un peu plus.

Je pense que nous en avons déjà parlé lors d'un Conseil municipal, mais nous travaillons sur la mise en place éventuelle d'une épicerie sociale qui serait aussi une grande nouveauté.

L'opération Sac à dos et de soutien aux projets jeunes doit être mise en place avec les élus du CCAS, mais nous avons fait la proposition au sein de celui-ci d'associer aussi des élus du Conseil municipal afin de déterminer comment mettre en place ce système de bourse et d'aides à projets pour les jeunes. Cela permettrait notamment de définir les catégories d'âge concernées, le genre d'activité, le type de rendu pour la Commune s'il devait y avoir un rendu.

C'est pour cette raison qu'une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros est proposée par rapport à l'an dernier en termes de subvention. Elle concerne principalement la mise en place de cette opération vis-à-vis des jeunes, pour leur permettre de réaliser des projets.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Abdelkrim ?

M. MIHOUBI.- J'ajoute une remarque à la suite de l'intervention de Laurent GILET. Lorsqu'il parle de cette subvention et de l'opération Sac à dos, il ne faut pas oublier aussi qu'il travaille avec le service Jeunesse qui est très bien implanté depuis le début de cette année au collège de Gaillard. Il travaille en étroite collaboration avec la directrice actuelle, qui est très active, et qui souhaite beaucoup de collaboration avec notre Commune.

Je pense que c'est un beau projet qui permettra aussi à des jeunes d'Ambilly de bénéficier de subventions pour des projets qui peuvent être assez intéressants. En sachant que ces projets ne seront pas juste présentés pour que l'on donne ensuite de l'argent aux jeunes. Ils seront suivis, le service Jeunesse sera présent, un CCAS aussi, et je pense que nous pourrons réaliser des choses très intéressantes.

M. le Maire.- Merci de cette précision. Le travail interservices est fondamental. Madame BAUER.

Mme BAUER.- Merci. Bonsoir à tous. Je profite du fait que nous parlions du CCAS pour saluer le parcours et le dévouement de Christiane GROS, notamment pour son action au sein du CCAS qui est tout de même assez honorable.

M. le Maire.- Très bien, merci. Je lui ai adressé d'ailleurs un message personnel à la suite de l'obtention de son trophée. Je la remercie aussi ici.

Nous allons pouvoir passer au vote concernant cette subvention au CCAS avec un certain nombre de projets prévus cette année. Des projets un peu différents de l'habitude. Nous pouvons peut-être être fiers de les proposer, et nous serons peut-être fiers de les avoir proposés. Nous verrons comment ils fonctionneront et comment nous parviendrons à créer ce travail interservices que nous appelons de nos vœux.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°015-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°016-2022 : Approbation du Budget Primitif 2022

(Délibération N°016-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

M. le Maire.- Ce budget a déjà été abondamment discuté en partie pendant le débat d'orientations budgétaires, qui ne fixait pas l'ensemble, et ensuite dernièrement en commission Finances, le 15 mars.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération).

M. le Maire.- Vous avez ici un document budgétaire complet et je remercie les services de ce travail. Vous disposez de l'ensemble des documents. J'ai fait ajouter, dans votre pochette, le tableau des investissements comme je l'avais dit. Ce n'est pas forcément une obligation puisque cela apparaît dans les documents si on y regarde de plus près, mais cela donne une vision synthétique de l'ensemble des opérations et des financements, ainsi que la répartition des dépenses d'investissements grâce à ce beau reblochon de toutes les couleurs. Nous n'allons pas parler de camembert alors que nous sommes dans le beau pays du reblochon.

« Les charges à caractère général du chapitre 011 accusent une hausse liée à l'augmentation du prix des matières premières, des denrées et des énergies ainsi qu'à une forte hausse des cotisations d'assurance et l'obligation de faire appel à de nouvelles prestations de services. »

Nous sommes vraiment confrontés au dur du dur. Il y a eu la crise du Covid, il y avait déjà quelques difficultés, et nous avons maintenant la crise avec l'Ukraine, crise qui se mondialise aussi.

L'ensemble des matières premières est en très grande augmentation. Certains marchés publics, dont nous avons eu l'occasion de discuter cette semaine – je ne dirai pas le nom puisqu'ils sont encore en cours – ont parfois des lots qui subissent 50 % voire 100 % d'augmentation. Cela signifie que, sur les projets, il faudra peut-être aussi mettre la pédale douce à un certain moment. Il faudra peut-être temporiser, être un peu plus ambitieux sur d'autres types de recherche de fonds, et moins ambitieux sur certaines gammes que nous voulons. C'est la dure réalité.

Pour autant, nous n'avons pas non plus une fixation définitive. Nous étions hier avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, il n'existe pas de fixation définitive sur les prix. Il est donc très difficile, même pour ceux qui sont les experts du domaine et du métier aujourd'hui, de dire : « C'est 10 % » ou « C'est 5 % » etc... C'est beaucoup plus complexe. Il faut effectuer un croisement entre la hausse des matières premières et la rareté aussi du

personnel qualifié pour exécuter les tâches. Quand on additionne les deux, cela fait effectivement très mal.

Les charges de personnel augmentent à hauteur de 5,5 % par rapport au BP 2021. L'une des raisons est que nous montons en gamme dans certains services, mais c'est surtout parce que nous avons anticipé, par rapport à la hausse du carburant ou autre, un certain nombre d'éléments de la politique sociale qui ont été travaillés avec le comité technique.

Nous ne travaillons pas cela dans notre coin. Ce n'est pas le Maire qui décide tout seul. C'est avant tout du dialogue social, de la discussion avec les agents et l'ensemble des services pour travailler sur la politique sociale de la Commune, notamment en ce qui concerne les revenus les plus faibles dans notre Collectivité.

Si nous voulons les garder, nous devons trouver aussi des astuces pour pouvoir le faire. Il ne suffit pas de leur dire tous les matins en leur tapotant dans le dos : « Bravo ! Vous avez fait un travail extraordinaire ». Le soir, ils doivent pouvoir manger aussi. Nous savons que la plupart se retrouvent en grande difficulté, notamment quand ils habitent un peu loin alors que le prix de l'essence a aujourd'hui largement augmenté.

Nous intégrons des contractuels et nous avons pris en charge une bonne partie de la mutuelle pour que les revenus les plus faibles puissent accéder aux soins de manière décente dans notre pays. Nous avons d'ailleurs anticipé cette prise en charge de deux années car nous n'étions pas encore obligés de le faire au niveau législatif. Nous avons voulu le faire, c'est volontaire.

Nous avons aussi un projet de revalorisation indemnitaire budgété, et notamment le CIA qui est un régime indemnitaire complémentaire de celui que nous avons. Tout cela couplé à la création de postes dont nous avons besoin qui sont peu nombreux cette année mais qui sont très stratégiques pour la politique communale notamment sur les marchés publics et récemment sur un conseiller numérique qui rejoint notre bibliothèque.

Concernant les autres charges, les dotations aux amortissements sont encore un peu lourdes et nous continuons à travailler avec le Trésor public. Nous effectuons une remise à niveau et surtout une mise à jour de ce tableau des amortissements. Il nous était demandé d'amortir des biens qui avaient parfois 15 ans ou 20 ans. Ce n'est pas possible. Des choses qui n'avaient pas été imputées à l'époque, même avant moi.

Quand le Trésor public s'y met, commence à vouloir s'attaquer aux amortissements, et nous demande d'amortir ces éléments, cela crée quelques troubles et engendre surtout une médiation entre les services de la Commune. Cela pèse sur notre budget de fonctionnement. Même s'ils nous apportent des recettes – toujours fictives d'ailleurs, d'un côté comme de l'autre – en budget d'investissement, ce n'est pas ce qui nous arrange puisque c'est le budget de fonctionnement qui pour nous est le plus difficile.

Cette année, nous avons prévu une ligne de dépenses imprévues alimentée principalement par les rentes de superficie des Communaux. C'est un combat de 14 ans. Ni plus ni moins. J'aurai l'audace de dire que j'en suis très fier puisqu'au départ, c'était un combat globalement solitaire. C'est devenu le combat d'un Conseil municipal, un combat entre la majorité et l'opposition de l'époque, Monsieur DURET, et c'est aujourd'hui quelque chose qui rentre dans nos caisses. Et ceci, au-delà des millions qui sont déjà rentrés puisque c'étaient des millions d'investissements. Nous avons une rente que nous intégrons *pro rata temporis* cette année dans notre budget.

Elle ne nous permettra pas de flamber d'un coup, mais d'équilibrer davantage nos dépenses de fonctionnement et d'accéder à une certaine gamme de services que notre Commune devra de toute façon réaliser en raison de l'augmentation de population.

Les rentes de superficie des Communaux qui sont prévues contractuellement sont prévues au BP 2022 et sont chiffrées nettes d'impôts. Nous anticipons le fait qu'il existerait potentiellement une taxation genevoise, mais pour l'instant ce n'est pas encore la réalité. La taxation a encore été repoussée, nous sommes dans des *rounds* de négociations. J'ai eu

l'occasion de voir les autorités préfectorales hier. Un rendez-vous entre les autorités préfectorales, les autorités diplomatiques et les services fiscaux est en cours pour déterminer le soutien à ce dossier du côté français. Pour l'instant, nous restons sur ce que nous disons : « Nous ne devons pas payer d'impôts sur les Communaux d'Ambilly ». Cela ne serait pas juste par rapport à notre statut de Commune.

De manière exceptionnelle, nous avons bénéficié d'un leg qui apparaîtra au budget primitif 2022.

Figurent également, au titre des recettes, le loyer bail du 38 rue Aristide Briand et celui prévu et estimé - avec toutes les mesures du monde car nous sommes sur une estimation et surtout, pour l'instant, dans le cadre d'un *round* juridique pour voir tout cela - pour le logement coopératif la Coop Étoile.

Les prévisions de recettes de fiscalité demeurent prudemment en légère baisse. C'est aujourd'hui une réalité puisque nous avons reçu la notification ces derniers jours, avant l'envoi du Conseil municipal.

Elles sont plutôt en légère hausse et non en légère baisse. Vous avez – pas vraiment une modification puisque nous avons gardé le même chiffre, 2 677 000 euros, me semble-t-il, de mémoire – une estimation par rapport au réalisé de l'année dernière. La notification des impôts est dans ces alentours, donc nous ne bougeons pas. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas simplement de cette ligne, la notification des impôts, mais également d'autres mécanismes, notamment des mécanismes correcteurs qui sont appliqués. La phrase : « *En l'absence de toute notification à ce jour* » change puisque nous avons reçu une notification qui nous donne peu ou prou le même montant que l'année dernière, soit une légère hausse, mais avec toute prudence. Elles avaient d'ailleurs été notifiées à 2 400 000 euros l'année d'avant, et nous avons touché 2 688 000 euros si ma mémoire est bonne. Je reviendrai sur ce point ensuite.

Les produits des services n'ont, contre toute attente, pas du tout souffert de la situation sanitaire. Beaucoup en 2020, mais pas en 2021. Les écoles sont restées ouvertes. Nous avons eu même beaucoup d'enfants, et cela n'a pas été toujours évident. Ils s'afficheront en légère hausse en matière de prévision (cantine scolaire, service périscolaire et repas à domicile). Je dois le rappeler et ce pour la 15 année consécutive, nous n'avons pas augmenté les taxes locales.

Vous disposez du tableau récapitulatif sur les dépenses de fonctionnement sur une partie et puis ensuite sur les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les impôts, taxe foncière et taxe d'habitation, la taxe d'habitation correspond à la compensation à laquelle s'ajoutent les mécanismes correcteurs. C'est une équation assez compliquée par ailleurs, c'était beaucoup plus simple avant, notamment avec l'intervention d'autres facteurs et les stabilisations au niveau du département. 2 409 000 € avait été budgétés, nous avons touché en réalisé l'année dernière 2 678 264 € et nous laissons la somme de 2 677 000 €.

Si un budget supplémentaire ou une décision modificative s'avérait nécessaire, nous effectuerions le changement. Nous devrions cependant atteindre ce chiffre cible sans aucun problème tel qu'il a été prévu.

Sur la section de fonctionnement, avez-vous des questions ou des remarques ? Nous allons procéder par section. Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- La question était transversale puisqu'elle concerne à la fois la section de fonctionnement et d'investissement, je la pose donc maintenant. Elle concerne une demande de précisions sur les chiffres évoqués au sujet de la Coop Étoile, par rapport à l'estimation des loyers et leur mise en lien avec l'investissement envisagé pour l'acquisition du terrain, apparemment prévue par la Commune.

M. le Maire.- Que souhaitez-vous savoir exactement ? Je ne comprends pas.

M. FERAUD.- Je souhaiterais avoir une idée des montants. Nous prévoyons de percevoir des loyers, pour quelle valeur ? Et les mettre en perspective par rapport à l'investissement qui sera fait.

M. le Maire.- C'est un travail qui est en cours. Il n'y a donc pas de stabilisation pour l'instant. Vous l'avez vu, nous avons précisé que nous étions : « estimés ». Je vais laisser la parole à Monsieur GILET.

M. GILET.- En ce qui concerne l'estimation des loyers, nous sommes accompagnés par les Domaines et nous attendons toujours leur réponse. Des rencontres ont eu lieu, je pense que nous l'avons déjà évoqué la dernière fois, et nous attendons toujours ce que vont dire les Domaines. Ils nous diront : « Il faut que vous mettiez un loyer à telle valeur pour que ce soit raisonnable ».

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Excusez-moi de revenir sur le sujet, mais un montant a bien été indiqué dans le budget ? Vous n'avez pas noté zéro dans le budget, puisque vous dites que le loyer a été estimé. J'entends que ce n'est pas définitif, mais un loyer a été estimé et inscrit au budget, sinon rien n'est inscrit au budget.

M. le Maire.- Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Il est donc estimé selon un prix au mètre carré, que je n'ai pas en tête ici mais qui peut être retrouvé sans problème, notamment sur le budget général. Je pourrai vous redonner ce chiffre. C'est un loyer estimé au mètre carré. Ce n'est pas juste au petit bonheur la chance. Monsieur GILET.

M. GILET.- Je ne vais pas apporter beaucoup plus de précisions, effectivement. Nous avons noté ce que nous pensons être raisonnable. Auparavant, nous avons déjà réalisé l'estimation d'un loyer en supposant que nous resterions propriétaires au bout des 100 ans du foncier.

En réalité, le bail à construire inversé, souhaité par Coop Étoile, prévoit qu'au bout des 100 ans, le terrain devrait lui appartenir. L'estimation avoisinait 11 000 euros et quelques par an. Nous espérons que ce sera à peu près de cet ordre, voire un peu plus parce qu'il existera vraisemblablement une compensation.

Lors du premier travail réalisé par France Domaine, ils ne savaient pas qu'il s'agissait d'une coopérative et l'avantage que cela représentait pour une collectivité. L'idée est que le projet se réalise dans les meilleures conditions pour toutes les parties. C'est la base du travail coopératif. Il faut que tout le monde y trouve son compte.

M. le Maire.- Très bien. Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Nous n'aurons pas le chiffre. J'ai cependant une autre question concernant les dotations aux amortissements. Je comprends que cela fait quelques années que l'on nous dit qu'un travail est effectué à ce sujet, afin de mettre les choses au clair sur ce qui doit être amorti et ce qui ne doit pas l'être. Je suis un peu surpris d'entendre un peu la même histoire tous les ans.

La Commune a communiqué à la minorité, le 14 février de cette année, une liste d'inventaire comprenant un certain nombre de biens. Il a été constaté dans cette liste que des biens, pour lesquels il est fait obligation par le Code Général des Collectivités Territoriales d'amortir – par exemple, des licences informatiques, des biens mobiliers, ou même des immeubles pour lesquels la Commune perçoit une rente ou un loyer – ne sont pas amortis. Cette analyse a été réalisée en quelques semaines, en un mois. Je m'étonne que l'on ne soit toujours pas parvenus à obtenir un état stabilisé de ce qui doit être amorti afin de clore le chapitre.

M. le Maire.- Je ne sais vraiment pas comment vous l'expliquer. Je ne comprends pas. Vous restez sur des détails. Vous avez une marotte depuis deux ans sur les amortissements. Je vous dis que nous travaillons dessus avec le Trésor public. C'est comme dans un couple, il y a des hauts et des bas. Avec le Trésor public, nous ne sommes pas d'accord sur tous les amortissements, et nous faisons au mieux pour ne pas impacter le budget communal.

Vous ne nous faites jamais confiance sur ce travail. Nous vous avons donné un tableau des amortissements, vous l'avez eu, et vous n'en êtes pas content. Je n'aurais peut-être pas dû vous le donner d'une certaine manière. Au final, quoi que je fasse, cela ne vous convient pas.

Cette année, ce que je dis, c'est qu'un certain nombre de points ont été intégrés. Ce sont ceux qui sont validés de façon bilatérale entre la Commune et le Trésor public. Nous n'inscrivons que ce qui est validé entre la Commune et le Trésor public. Dans quelle langue voulez-vous que je vous le dise ? Je vous l'ai dit l'année dernière et vous me le redites cette année.

C'est normal que je vous fasse la même histoire parce que vous me posez à chaque fois la même question. Cette question sera stabilisée à partir du moment où la Trésorerie et la Commune seront intégralement d'accord sur l'ensemble de ce qui a été noté dans les inventaires, et de ce que nous devons ou pas amortir. Peut-être que dans six mois, je vous referai la même histoire parce que vous m'aurez posé la même question. Je pense que l'année prochaine tout sera stabilisé, et que cela ne sera que de l'histoire ancienne.

Concernant les loyers de la Coop Étoile, nous sommes sur une estimation. Je le redis. Ils seront d'ailleurs indexés d'année en année.

Premièrement, un travail est lié à la Coop Étoile. Nous n'avons pas encore déterminé avec eux tout le scénario. Il y a ensuite l'attente des services de l'estimation des Domaines. Or, il fallait quand même faire rentrer des recettes, donc nous l'avons fait sous forme de *prorata* à partir d'éléments que nous sommes capables d'estimer. Cela fera sûrement l'objet d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative lorsque l'ensemble du dossier sera stabilisé.

Nous sommes sur un budget prévisionnel. Jusqu'à preuve du contraire, je crois que sur ces budgets de fonctionnement – on peut en rediscuter sur les budgets d'investissement – nous avons plutôt tapé au plus juste depuis que vous êtes conseiller municipal. Nous avons équilibré à chaque fois et nous avons des excédents. Mais j'ai l'impression que cela ne vous ira jamais.

Sur les questions de la Coop Étoile, vous étiez deux présents à une commission. J'aurais aimé que vous posiez les questions pour qu'en une semaine, nous puissions apporter une réponse beaucoup plus précise plutôt que d'essayer de farfouiller dans des lignes, que vous avez eues aussi parce que vous aimez bien les lire et regarder chaque ligne. Vous auriez pu légitimement nous poser la question au moment de la commission.

Je rappelle que les commissions sont des lieux de travail. Et quand on réalise un travail, on le fait sérieusement. Mes services ont fait le travail sérieusement. J'aimerais que les élus – cela ne concerne pas que vous, mais l'ensemble des élus – fassent leur travail sérieusement. Merci.

Si c'est encore sur ce sujet, je ne suis pas sûr de vouloir vous donner la réponse. Si c'est sur un autre sujet, je vous la donne volontiers.

M. FERAUD.- Je vais faire rapide, mais pour conclure sur ce sujet, c'est une proposition que je vais vous soumettre, Monsieur MATHELIER.

M. le Maire.- Allez-y. Faites-le.

M. FERAUD.- Vous m'avez communiqué le fichier de l'inventaire comme vous l'avez indiqué. À mon sens, des éléments manquants sont de nature à être amortis de manière

obligatoire selon les articles du Code Général. Je propose simplement de vous faire parvenir les actifs qui sont, à mon sens, en anomalie, dans des fichiers Excel, pour que la Commune puisse contrôler et vérifier mes dires. Et si jamais je me trompe, je le prendrais très bien, avec la meilleure des grâces. Je propose de vous communiquer ce travail que j'ai effectué pour le compte de la Commune, si vous le souhaitez.

M. le Maire.- Je vous en serai très reconnaissant dans le cadre de votre travail de conseiller municipal. Mais bon sang, faites-le en commission !

Les commissions sont les lieux au sein desquels nous travaillons. Si en tant que conseiller municipal, et moi en tant que président de cette commission par normalité, vous me demandez d'inscrire ce point comme étant un élément soumis à discussion, je n'ai aucun intérêt à ne pas l'accepter. Sauf qu'aucun point n'est posé lors de ces commissions, outre l'ordre du jour que je réalise, et en plus, vous n'amenez pas ces débats en commission. Je n'ai pas pour habitude de feinter les débats.

Et je n'ai pas pour habitude de dire que le travail effectué par nos services, en lien avec la Trésorerie, serait meilleur que le travail d'un conseiller municipal. Je dis juste qu'il est plus avisé par rapport au travail quotidien de ces agents dans la Collectivité. À la prochaine commission Finances – nous en aurons bien sûr une avant le compte administratif et le compte de gestion – vous pourrez tout à fait amener ce point qui sera discuté et débattu.

Merci. Nous allons poursuivre. Oui, Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- C'était juste une remarque pour Monsieur FERAUD. Pourquoi ne commencez-vous pas par votre dernière remarque au lieu de toujours poser les mêmes questions, alors que vous avez des idées qui peuvent apporter un sens dans les commissions Finances ?

Nous étions ensemble lors de la dernière commission Finances. Quand on vous a demandé s'il y avait des questions, vous n'en avez posé aucune.

M. le Maire.- Vous aviez le tableau déjà.

M. MIHOUBI.- Vous n'en avez posé qu'une seule.

M. le Maire.- Vous aviez le tableau des amortissements.

M. MIHOUBI.- Vous aviez le tableau. Vous aviez tout ce qu'il fallait pour le faire, et vous ne l'avez pas fait. Je ne demande pas de réponse, je vous dis juste que c'est dommage. Répondez si vous voulez, mais je vous demande juste : pourquoi vous ne commencez pas par le point avec lequel vous avez fini ?

M. le Maire.- Ce sera la dernière question relative à ce sujet et je n'apporterai pas de réponse.

Dernière question, dernière réponse si vous le voulez, mais je pense que les Ambilliens ont un tout petit peu autre chose à faire que de parler des tableaux d'amortissements, alors que nous sommes sur un budget qui donne à la jeunesse, à la culture, au social et qu'il existe des sujets de fond.

Le débat des amortissements n'est pas un sujet de fond pour la Collectivité. C'est un sujet qui peut parfois être un peu délicat, mais c'est franchement capillotracté.

M. FERAUD.- Je réponds d'abord sur votre point, et je répondrai ensuite à Monsieur MIHOUBI. Ce n'est pas tout à fait capillotracté...

M. le Maire.- Non, ne me répondez pas. Je ne vous demande pas de réponse. Je vous ai dit : « Une réponse » et c'est une réponse à Monsieur MIHOUBI. Je ne vous ai pas demandé de me répondre.

M. FERAUD.- Je voulais simplement signaler que cela reste un investissement pour l'avenir. Lorsqu'on prend de l'argent en fonctionnement pour le mettre de côté, il permet de payer les investissements du futur.

Cela reste donc quand même un point important, et ce n'est pas aussi négligeable que l'on veut bien le laisser entendre.

Ceci étant dit, Monsieur MIHOUBI, je n'avais pas le tableau détaillé des amortissements dans le budget primitif, donc je ne pouvais pas vérifier.

M. le Maire.- Nous vous avons envoyé le dernier il n'y a pas si longtemps que cela.

M. FERAUD.- Oui, mais c'était l'exercice de 2020.

M. le Maire.- Absolument.

M. FERAUD.- D'accord. Donc, ce n'était pas directement lié au budget primitif 2022. Ce n'était pas un document directement associé, c'est le premier point. Second point, je suis désolé de le dire, mais souvent, comme vous l'avez signalé, mes mails sont soit ignorés, soit instrumentalisés.

Il est donc vrai que je tente parfois de limiter les communications. C'est l'effet de bord malheureux.

M. le Maire.- Oui. Dans votre dernier mail, trois choses se révèlent fausses. Je les ai démontées tout à l'heure, sur les décisions. Ce n'est pas grave.

Parfait. Nous allons passer à la section d'investissement.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération).

M. le Maire.- Vous trouverez le budget 2022 d'investissement, chapitre par chapitre, plus imbuvable que le tableau synthétique que j'ai voulu vous présenter. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des investissements. Vous les connaissez. Pour ceux qui sont dans la majorité puisque nous y travaillons ; pour ceux qui sont dans l'opposition puisqu'ils ont été présentés au sein de la commission Urbanisme à certains moments et commission Finances à d'autres.

Il s'agit globalement de voirie et de réaménagements. Nous restons dans le cadre de notre programme municipal, soit le passage pendant le mandat d'un maximum de voirie à 30 kilomètres/heure, la sécurisation piétonne maximale, et le passage en mobilité douce. Je remercie notamment Noël PAPEGUAY pour son travail de suivi sur ces questions, ainsi que les services.

Nous travaillons sur la cuisine centrale qui a bien avancé. Cette semaine, nous avons encore eu des discussions et effectué des validations sur ce sujet, notamment avec Charlotte LE GOUIC et les services.

Concernant la réhabilitation du gymnase, une première réunion a eu lieu hier, ouvrant de belles perspectives. Cela ne nous concernait pas directement, mais je pense qu'il faudra que nous réfléchissions beaucoup à la stratégie adoptée pour la réhabilitation du gymnase, notamment pour le financement et la priorisation. En tout cas, un bon travail est engagé. Globalement, cette réhabilitation est phasée sur quatre ans.

La réhabilitation de l'école de La Fraternité est en cours. Je remercie Madame CHAUVET de participer à ces réunions sur les écoles.

S'agissant du bâtiment périscolaire, la réhabilitation de la Maison Coluche, nous sommes sur des choses très simples pour éviter les fuites, mais ce n'est pas évident. Les toits

sont anciens et sont composés de matériaux qu'il n'est pas facile de bouger aussi facilement que cela.

Vous trouverez également des réaménagements de quartiers et un reliquat sur la voie verte que nous devons finir de payer, ainsi qu'un travail sur la création de zones de stationnement réglementées.

Voici ce qui vous est proposé. Ce budget est assez ambitieux, mais modéré par rapport à ce qui était prévu initialement, parce que nous avons déjà anticipé un certain nombre de difficultés et que nous restons beaucoup au stade des études.

Avez-vous des questions ou des remarques sur le budget d'investissement ? Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Désolé. J'ai une question, ou plutôt une remarque. Nous avons déjà abordé ce point lors de la délibération sur le rapport d'orientation budgétaire. Au regard de l'obtention des chiffres définitifs du budget primitif, je souhaiterais simplement relever notre inquiétude par rapport à la trajectoire suivie par l'excédent de la section d'investissement.

Comme vous l'avez mentionné, cet excédent est issu de la vente des Communaux qui était de l'ordre de 20 millions. La trajectoire actuelle est que, l'année dernière, nous avons un excédent de 11 millions, et cette année, nous aurons un excédent de 4 millions. Nous observons donc que cette trajectoire semble indiquer qu'il ne restera plus que peu de chagrin dans quelques années.

Nous comprenons que quelques investissements aient été faits, il reste néanmoins encore des écoles à construire, et nous nous inquiétons du fait qu'il ne restera bientôt plus d'argent en caisse pour ces investissements futurs.

M. le Maire.- J'ai une question à vous poser. Non, laissez votre micro allumé, vous allez y répondre directement. J'espère en tout cas.

Quel est l'investissement que nous n'aurions pas dû faire ? Parce que nous enlevons des sous, très bien, mais nous n'avons pas acheté de voitures de luxe, nous n'avons pas construit un SPA. Quels sont les investissements que nous n'aurions pas dû faire pour les Ambilliens ? Dites aux Ambilliens quels sont ceux que nous aurions dû enlever ?

M. FERAUD.- Je vous réponds. Vous avez acquis, par le biais de l'EPF, un certain nombre de biens. Vous les louez pour l'instant pour des loyers qui sont quand même relativement modérés. Encore une fois, nous comprenons que ce sont des conventions d'occupation précaire...

M. MIHOUBI.- Il s'agit de social. Nous ne sommes pas là pour nous faire de l'argent mais pour aider les gens.

M. FERAUD.- Ne me coupez pas la parole, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Allez-y, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- « Il s'agit de social ». Non, pas tout à fait. Ce n'est pas toujours pour du social. Concernant le local situé 11 rue Victor Hugo, je vois justement qu'il est mentionné une occupation précaire au profit d'une association.

L'association est très bien, je ne remets pas cela en cause. Pour autant, l'investissement de 400 000 euros, pour les loyers qui sont perçus, reste tout de même une dépense que nous aurions peut-être pu éviter en section d'investissements. Même chose pour le local de la rue Émile Zola. Je vous cite ces quelques exemples de mémoire. Ce sont des biens dont nous aurions pu nous passer en termes d'acquisition.

M. le Maire.- Rassurez-moi : ces biens, il ne fallait pas les acheter, mais c'était bien dans le cadre de la rénovation urbaine ? C'est-à-dire que ce sont des secteurs qui manquent d'espaces verts ?

Souvent, vous voulez tout : le beurre, l'argent du beurre, et je ne dirai pas les fesses de qui. Quand on réalise des acquisitions foncières, dans des secteurs qui sont des secteurs clés, on ne le fait pas n'importe comment.

Je vous rappelle que nous avons une DUP à l'époque, qui nous engageait à constituer cette réserve foncière. Dès lors, vous décidez que ce ne sont pas de bons investissements. Posons la question aux habitants du quartier sur le bâti dégradé, sur le squat, sur le fait qu'il faille faire du stationnement – nous avons parfois détruit des maisons pour réaliser des places de stationnement – et sur le fait qu'il faille à nouveau créer des espaces verts.

Certains – je ne vous vise pas directement – ont des maisons sur ces secteurs, mais d'autres n'ont pas d'espaces verts à côté, pas de lieu pour être avec leurs enfants, avec des balançoires ou autres. Ces acquisitions foncières n'ont pas été effectuées juste parce que cela nous faisait plaisir. Il s'agit du bien-être des Ambilliens.

De plus, dans ces secteurs, nous avons précisé que nous ne voulions pas créer une urbanisation et une densification. C'est directement pour le bien-être des Ambilliens. C'est un choix politique. Vous ne lui accordez pas véritablement ce que nous lui accordons. C'est un choix politique différent de celui que vous auriez fait.

Vous faites une fixation sur l'EPF, je ne sais pas pour quelles raisons. Ce qui est certains, c'est que nous orientons directement ces investissements pour le bien des Ambilliens dans une zone qui, je vous le rappelle, ne possède quasiment pas d'espaces verts ou d'espaces de respiration en général.

Vous m'avez cité quelques biens, dont quelques-uns qui peuvent aussi améliorer le bien-être. Vous avez cité l'Atelier au Cube. Je crois vous y avoir vu, et vous n'étiez pas mécontent qu'il y ait une exposition, des artistes qui passent ici du temps pour égayer le quartier. Le bien-être, il est directement ici.

Nous avons acheté la villa Normandy et une partie de nos services y sont ; nous avons acheté une villa située en face et nous avons construit un parking. Certains réclamaient un parking depuis des années. C'est le bien-être des Ambilliens.

Dans vos questions – mais nous passerons aux questions diverses tout à l'heure – vous demandez, dans les mêmes logements qui sont portés par l'EPF, de savoir s'il est possible de loger des Ukrainiens.

À un moment, on ne peut pas dire tout et son contraire ! Quand Monsieur MIHOUBI dit qu'il y avait une vocation sociale, il est bien évident que ce n'est pas du logement social. Ils ne sont pas fléchés comme du logement social. Mais aujourd'hui, ce sont des personnes en grande précarité, certains de nos agents, des familles roms, qui vont y habiter. Cela peut être demain des familles ukrainiennes qui fuiront la guerre.

Ce sont des logements qui nous servent pour l'instant, avant d'être détruits. L'objectif est bien de déconstruire ce quartier et ce secteur, d'en faire un quartier plus agréable et plus vivable, et surtout de penser aux habitants qui parfois n'ont même pas de balcon. Je comprends que ce n'est pas votre projet, mais c'est le nôtre.

Vous ne me citez que des acquisitions foncières. À la différence d'autres investissements, lorsque nous acquérons du foncier, jusqu'à preuve du contraire, il nous appartient et entre dans notre patrimoine.

Quand vous dépensez 500 000 euros, c'est 500 000 euros qui, à un moment donné, entrent dans votre patrimoine. Quand vous refaites une route à 500 000 euros, cela rentre aussi dans votre patrimoine mais globalement, cela ne servira pas à grand-chose au-delà des voitures. De la même manière lorsque nous rénovons le parc. Lorsqu'on le fait – et je ne vais pas nier le fait que le parc a coûté cher – cela constitue un bien-être supplémentaire.

Deux millions d'euros, trois millions d'euros pour rénover les parcs ou des espaces, une fois que c'est payé, c'est payé, et vous avez entretenu votre patrimoine. Mais quand vous achetez une maison, vous pouvez la valoriser et faire autre chose. Certains ici sont propriétaires. Quand ils achètent leur maison et qu'ils contractent un crédit, ils en deviennent propriétaires. Il en est de même pour la Commune.

C'est pour cette raison que je dis à chaque fois que votre réalité n'est pas la nôtre. Mais surtout, ce qui est sûr, c'est que vous ne savez pas enlever de notre budget d'investissement autre chose que des maisons et de l'EPF. Qu'est-ce que cela signifie ? Que globalement nous maîtrisons notre budget.

M. FERAUD.- Je peux vous citer par contre d'autres investissements...

M. le Maire.- Vous allez le faire juste après. Cela m'intéressera beaucoup de le savoir, ainsi que les Ambilliens.

Je rajouterai également que cela signifie aussi que nous n'avons pas réalisé d'emprunt depuis des années et que nous avons donc occasionné le désendettement. Les rentes de superficie rentrent cette année, et dans un an, un an et demi, nous devrions avoir la deuxième partie des Communaux d'Ambilly à hauteur de plus de 20 millions d'euros, encore. Que fait-on de cet argent ? On le thésaurise pendant 100 ans, 200 ans au cas où il y ait une difficulté un jour ? Non. Cet argent doit servir à ceux qui en ont besoin aujourd'hui.

Nous ne sommes pas des capitalistes, pas dans le sens idéologique du terme, mais dans le sens où nous garderions ce capital sans le réinvestir. Ce capital est réinvesti pour les Ambilliens.

Si nous avons construit une statue à la gloire de je ne sais qui, ou que nous avons réalisé des rues totalement en béton désactivé, mis des luminaires comme dans les grandes villes médiévales parce qu'il faut respecter le cadre, si nous avons engagé des dépenses sans une forme de frugalité ou de sobriété, j'entendrais vos remarques et vos critiques.

Là, je ne les comprends pas puisque les Ambilliens profitent chaque jour des investissements qui ont été réalisés.

M. MIHOUBI.- Je voudrais ajouter une chose.

M. le Maire.- Laisse Monsieur FERAUD répondre, parce qu'il voulait me répondre en direct, puis je te laisserai conclure. Nous concluons sur cette section d'investissement.

M. FERAUD.- Oui, merci. Vous avez évoqué ces acquisitions foncières pour créer des squares et des espaces verts. En l'état actuel, c'est purement virtuel, nous sommes d'accord ? Aucun square ou espace vert n'a été créé sur ces emplacements ?

M. le Maire.- C'est ce que l'on appelle de l'acquisition foncière. C'est-à-dire que l'on se projette.

M. FERAUD.- Oui, mais vous dites : « Les Ambilliens en profitent ».

M. le Maire.- Par contre, il existe du logement social.

M. FERAUD.- Certes, mais...

M. le Maire.- Est-ce qu'il existe, oui ou non, du logement social en construction sur les parcelles que nous avons acquises ?

M. FERAUD.- Sur certaines, oui.

M. le Maire.- Sur beaucoup, même.

M. FERAUD.- Sur certaines. Pas toutes.

M. le Maire.- Au 38, rue Aristide Briand, par exemple.

M. FERAUD.- D'accord, mais pas toutes.

M. le Maire.- D'accord, très bien.

M. FERAUD.- Je n'ai pas mentionné le 38, rue Aristide Briand. C'est vous qui le faites.

M. le Maire.- Vous parlez des acquisitions foncières. Elle a aussi été effectuée par l'EPF, c'est pour cela que je vous le dis.

M. FERAUD.- Je n'ai pas dit : « Toutes les acquisitions de l'EPF », c'est le premier point. Le second point est qu'il existe aussi des dépenses que je qualifie – et je pense que vous aussi – de superflues. On ne va pas y revenir encore, vous allez dire que j'ai des fixations. Cela fait beaucoup de fixations.

M. le Maire.- Mais laquelle ? Lesquelles ? Dites-moi.

M. FERAUD.- L'étude à 120 000 euros que vous avez décidé d'abandonner.

M. le Maire.- Quelle année ?

M. FERAUD.- 2018.

M. le Maire.- Et nous parlons du budget... ? 2022.

M. FERAUD.- Si vous voulez que je fasse une liste...

M. le Maire.- 2021, l'année dernière, je peux encore entendre les critiques. Mais il n'y avait pas cela. 2020, il n'y avait pas non plus cette étude.

M. FERAUD.- Il y a eu d'autres études que vous avez abandonnées en cours de route.

M. le Maire.- Lesquelles ? Il n'existe pas d'études qui ont été abandonnées en cours de route. Lesquelles ? Soyez précis.

M. FERAUD.- « Soyez précis ». Le chiffre de la Coop Étoile, vous ne l'avez pas en tête et je ne les ai pas non plus.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas pareil. Cela n'a rien à voir, Monsieur FERAUD.

M. MIHOUBI.- Répondez à la question, Monsieur FERAUD.

M. le Maire.- Je vous demande, l'année dernière, quelles sont les études que nous n'aurions pas dû faire, et qui n'appelleront pas la réalisation d'investissements.

M. FERAUD.- Vous avez lancé des études sur la Maison Carrée ?

M. le Maire.- Oui. Et donc ?

M. FERAUD.- Qu'advient-il de la Maison Carrée ?

M. le Maire.- Une reprise et une continuité des études de la Maison Carrée sont prévues. Autre sujet. Soyez précis !

M. FERAUD.- Monsieur MATHELIER, je vous fais la liste pour le prochain Conseil municipal et on en discute !

M. le Maire.- Mais, cela me ferait plaisir ! Parce qu'on peut rester dans l'incantatoire...

M. FERAUD.- Je vous ai cité quelques exemples, de mémoire.

M. le Maire.- Un exemple qui n'est pas le bon, puisque la Maison Carrée a fait l'objet d'une étude qui a été prise, analysée comme telle et qui n'est pas rejetée, mais qui sera poursuivie pour donner un autre scénario. D'ailleurs cette étude – si vous avez bien écouté ce que je disais la dernière fois – ne sera pas amortissable puisqu'elle sera inscrite dans le projet d'investissement. Ce sont donc les études qui ont été abandonnées.

Soyez donc très prudent car si dans quelques années certaines études que nous n'avons pas faites sont amorties, cela voudra dire que j'ai menti aujourd'hui. On peut aussi faire des études, comme l'étude du métier, je pense que nous pourrions en reparler longtemps, mais elle date de 2019.

M. FERAUD.- Elle ne remonte pas non plus à la Préhistoire.

M. le Maire.- Et en plus, c'est vous qui, en partie, n'avez pas voulu que cette étude puisse se réaliser. Je dis : « En partie » parce que moi-même, je n'étais plus convaincu.

M. FERAUD.- Non mais, je ne l'ai pas lancée l'étude de métier !

M. le Maire.- Oui, c'est comme cela. Parfois, on peut lancer des études et ne pas être convaincu.

C'est aussi cela le fait de prendre des décisions politiques, pouvoir s'éclairer autrement que par son simple cerveau. Je n'ai pas la prétention de penser en un seul trait, de dire ce que j'ai envie de voir avec arrogance sur la rue de Genève, non. On prend des études extérieures parce qu'on a parfois besoin de déporter un peu son regard vers des études extérieures.

Vous verrez un jour, quand vous serez – ce que je n'espère pas – au pouvoir, vous rencontrerez peut-être ce genre de désillusions.

M. FERAUD.- Non, Monsieur MATHELIER, je vous rassure tout de suite.

M. le Maire.- Vous avez l'air de ne pas y croire, vous non plus !

M. FERAUD.- Ce n'est pas que j'y crois, c'est vous qui y croyez pour moi. Je n'ai pas de prétention à être au pouvoir.

M. le Maire.- Non, il y a d'autres prétentions dans vos équipes. Alors, pour la suite ?

M. FERAUD.- Me concernant, en tout cas, pas. Je vous rassure. Convenons d'un rendez-vous au prochain Conseil municipal, et nous en discuterons quand j'aurai établi la liste.

M. le Maire.- Vous nous direz quels sont les investissements que les Ambilliens n'auraient pas mérités sur l'année 2021.

M. FERAUD.- Très bien, je vous entends. Vous dites : « N'auraient pas mérités », non. C'est un problème de réorientation, Monsieur MATHELIER. Évidemment dans le meilleur des mondes, on voudrait tout. Simplement, une école devra être construite, et nous vous

disons qu'il y a peut-être des choses dont nous nous serions passés pour permettre le paiement et le financement de cette école.

M. le Maire.- Mais vous pensez en plus que je ne crée pas les plans de financement par rapport à l'école ? J'espère que vous ne pensez pas cela ?

Cela fait 14 ans, Monsieur FERAUD, que je suis Maire. Et 14 ans que je n'augmente pas les impôts. 14 ans que je gère un budget. Les Ambilliens me font confiance, vous savez ? Je pense qu'ils l'ont exprimé à trois reprises, en tout cas à deux supplémentaires, et je pense que de ce côté, nous n'avons pas trahi leur confiance.

Monsieur MIHOUBI, puis nous terminerons le débat sur la section d'investissement.

M. MIHOUBI.- Je souhaitais juste remettre les choses en place. Nous sommes une Commune. Nous ne sommes pas une entreprise, et nous ne sommes pas là pour faire des bénéfices, je pense. Après, peut-être que je me trompe. Nous ne sommes pas là pour gagner de l'argent, mais nous ne sommes pas là non plus pour en perdre.

Vous parlez de ce que nous pourrions faire ou ne pas faire. Je vous donne un simple exemple à la suite de la réunion d'hier concernant le gymnase. Il est très ancien. Rien qu'au niveau de la déperdition de chaleur et des paiements que cela engendre, nous consommons 122 kilowatts-heures par mois.

Pour un gymnase qui nous chauffe l'extérieur. Nous avons plus de 50 % de pertes de chaleur dans ce gymnase. Si on ne fait pas un investissement, qui est très conséquent aujourd'hui parce qu'on n'a jamais rien fait dans ce gymnase depuis des années... C'est exactement pareil pour le stade. Vous voulez que l'on essaye de créer un espace vert, ce qui peut être très bien dans certains endroits, mais les jeunes demain, où est-ce qu'on les met ? Dans quel gymnase ? Si on ne fait pas d'investissements ?

M. FERAUD.- Je n'ai pas dit de fermer le gymnase !

M. MIHOUBI.- Vous dites que nous effectuons de mauvais investissements et que nous cherchons à faire de mauvaises choses. Je ne vois pas lesquelles ? Et nous avons réalisé des études pour le gymnase.

M. le Maire.- Monsieur FERAUD s'est engagé à nous faire la liste de ce que nous n'aurions pas dû faire et qui pourraient apparaître accessoires et somptuaires.

M. FERAUD.- Non. « Accessoires, somptuaires », ne me prêtez pas des mots que je n'ai pas prononcés.

M. le Maire.- Alors, des investissements que nous n'aurions pas dû faire. Au minimum.

M. FERAUD.- Oui.

M. le Maire.- Vous nous ferez la liste et vous exprimerez votre opinion. Votre choix politique aurait été différent, et ce sera tout à fait intéressant.

M. MIHOUBI.- Et j'aimerais bien les arguments, surtout.

(Mme DORA s'absente).

M. le Maire.- Oui, moi aussi. Merci bien. Cela fait plaisir de faire de la politique. Nous sommes moins sur les tableaux d'amortissement, et c'est plus intéressant.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Nous attendons qu'Helena revienne car le vote du budget est un acte important. Nous reviendrons sur ce vote plus tard. Je vais laisser la parole à Guillaume SICLET, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement... tu as tout à fait raison, avant je vais présenter la délibération sur la CLECT.

N°017-2022 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Rapport du 31 janvier 2022 et rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

(Délibération N°017-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

M. le Maire.- La CLECT ne présente pas un énorme intérêt pour nous cette fois-ci. Cela ne signifie pas qu'elle n'a pas d'intérêt en général. Elle en a un, bien évidemment. Il s'agit des transferts de charges qui peuvent exister entre l'Agglomération et la Commune et les communes en général

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération).

(Mme DORA revient en séance).

M. le Maire.- Le 24 septembre 2020, le Conseil municipal a désigné les représentants de la Commune pouvant siéger à cette commission et c'est Laurent GILET qui s'y rend souvent. C'est cela, Laurent ? Tu vas souvent à la CLECT ?

M. GILET.- Oui.

M. le Maire.- Voilà. C'était pour que tu dises un vrai oui.

(Monsieur le Maire poursuit la lecture de la délibération).

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°017-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. Le Maire.- Nous allons procéder au vote du budget.

(Il est procédé au vote de la délibération n°016-2022 – Approbation du budget primitif 2022)

La délibération N°016-2022 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET et M. GUERET).

URBANISME

N°018-2022 : Convention d'occupation temporaire afin de mettre à disposition un terrain (AC 250) pour la base vie du chantier du futur IFSI.

(Délibération N°018-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. SICLET).

M. le Maire.- Je suis désolé de cette délibération car il s'agit un peu d'une redite. Guillaume, je te laisse la présenter.

M. SICLET.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, nous devons ici revenir sur une délibération qui a déjà été présentée le 09 décembre 2021, et ceci

pour des questions simplement techniques. Il y a eu un ajout de signataires ainsi que les modalités de restitution du terrain en question dans cette délibération. Je vais quand même vous la relire.

(Monsieur SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Très rapidement. Nous avons évoqué les réserves initiales concernant la mise à disposition du terrain par la Commune. Pour autant, étant donné le caractère d'utilité pour Ambilly et pour l'IFSI, nous allons approuver cette délibération.

M. le Maire.- Très bien. Cela figurera sur la liste des investissements que nous n'aurions pas dû faire. Ce n'est pas tout à fait un investissement.

M. le Maire.- Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°018-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°019-2022 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – 45-47 rue du Jura à Ambilly

(Délibération N°019-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. SICLET)

M. SICLET.- Nous avons deux délibérations très similaires relatives à des subventions de logement social sur Ambilly. La première concerne un programme Kaufman & Broad au 45 et 47 rue du Jura. Il s'agit d'un programme de 13 logements sociaux et privés et d'une subvention, pour la ville d'Ambilly, d'un montant de 16 000 euros.

(Monsieur SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des votes contre... des questions ou des remarques ? Excusez-moi.

M. le Maire.- Il ne faut pas aller trop vite, quand même. Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- J'interviens rapidement pour expliciter les votes.

Nous allons voter en faveur de celle-ci, mais nous nous abstenons sur la suivante en raison de nos réserves sur le programme de la ZAC Étoile, ainsi que de son caractère beaucoup plus massif en termes de logements dans un seul ensemble.

M. SICLET.- Très bien. Nous pouvons donc procéder au vote sur la première subvention.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°019-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°020-2022 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – ZAC Étoile B3.3 rue du Jura à Ambilly

(Délibération N°020-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. SICLET)

M. SICLET.- La deuxième délibération concerne toujours les logements sociaux. Cette fois, il s'agit d'un programme sur la ZAC Étoile, située rue du Jura, le lot B3.3, pour un programme de 75 logements locatifs sociaux, et une subvention d'un montant de 166 500 euros en faveur de SA Mont-Blanc.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Je pense que les questions ou les remarques ont déjà été émises concernant cette délibération, donc nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération N°020-2022 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS
(M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET et M. GUERET)

M. le Maire.- Je vous remercie. Nous poursuivons l'ordre du jour. La parole sera à Madame BAILLY concernant le personnel, et notamment la modification du tableau des emplois. Tu as la parole.

RESSOURCES HUMAINES

N°021-2022 : Modification du tableau des emplois

(Délibération N°021-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur Mme BAILLY)

Mme BAILLY.- Merci. Ce soir, exceptionnellement, le projet de délibération des Ressources humaines est un peu court. Nous n'avons qu'une seule délibération qui comporte deux points bien précis : la transformation d'un emploi permanent – une suppression puis une création – et le recrutement d'un agent contractuel.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération).

(M. PAPEGUAY s'absente).

Mme BAILLY.- Il est bien évident que si l'agent réussit son concours mais n'a pas demandé la nomination, la Collectivité ne nomme pas la personne.

(Mme BAILLY poursuit la lecture de la délibération).

Mme BAILLY.- Le poste d'adjoint technique fait partie de la filière technique. L'agent en question est absent, et nous ne savons pas jusqu'à quand. Nous sommes donc contraints de le remplacer.

Je pense que nous pouvons passer au vote.

M. le Maire.- Très bien. Merci beaucoup, Elisabeth.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°021-2022 est adoptée à l'unanimité (M. PAPEGUAY ne participe pas au vote)

(M. PAPEGUAY revient en séance).

JEUNESSE

N°022-2022 : Intervention du service jeunesse au collège Jacques Prévert – Convention de partenariat

(Délibération N°022-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

M. le Maire.- Il s'agit d'une délibération sur la jeunesse. Abdelkrim MIHOUBI l'a dit tout à l'heure, nous accompagnons de plus en plus les jeunes Ambilliens sur notre Commune.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une politique globale et – nous l'espérons en tout cas – cohérente, comprenant différents acteurs et partenariats créés avec le collège, les familles aussi, bien évidemment, mais également avec l'ensemble des services d'éducation spécialisée, parfois même malheureusement les services de police, ainsi que les services sociaux.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- L'avant-dernière principale du collège, ainsi que la principale actuelle, ont toutes les deux été très soucieuses d'apporter un regard particulier sur les relations existantes entre la Collectivité et le collège, ce dont nous avons déjà parlé.

À travers ce type de convention que nous avons fait passer, et ce type d'intervention que nous autorisons, des actions pourront être portées par le service jeunesse de la Commune. Elles visent à compenser les inégalités pour ces jeunes, accentuées lors de ces deux années de Covid, avec des apprentissages qui ont été abîmés et des enfants qui l'ont été aussi dans leur fonctionnement quotidien.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération).

M. Le Maire.- J'ai eu l'occasion de m'y rendre, de le voir sur place et ceci est précieux. Nous avons la chance d'avoir des bénévoles, en plus de nos agents, qui réalisent un travail de qualité à nos côtés.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération).

M. Le Maire.- Je l'ai dit, je le redis : « Toute politique à l'égard de la jeunesse doit être sur ses deux jambes ». Nous avons parfois besoin de répression et nous en avons parlé, c'est ainsi.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement à l'égard de la jeunesse, loin de là. Mais cela n'a de sens que si, derrière, nous possédons un volet prévention de qualité, qui parfois devrait l'être beaucoup plus que le volet répression puisque nous devons viser l'excellence. Le but est éducatif et non répressif.

Abdelkrim, je sais que tu voulais ajouter quelque chose, nous en avons parlé, je te laisse la parole.

M. MIHOUBI.- Monsieur le Maire, merci. Je souhaitais simplement remercier le responsable du service jeunesse ainsi que son supérieur hiérarchique pour la convention établie qui est très précise, plus que ce que nous avons pu faire auparavant.

Elle est précieuse dans le sens où elle constitue une continuité avec l'accueil de ces jeunes pendant les vacances scolaires au 8 rue du Jura, périodes pendant lesquelles des activités sont proposées. Une nouvelle formule est mise en place...

Si je vous dérange, vous me le dites. Je peux continuer ?

M. MIHOUBI.- Puis-je continuer ? Je vous entendais derrière mon oreille et c'est pour cela que je me permets de vous rappeler à l'ordre.

Je voulais juste ajouter que ce service est précieux, et que nous avons mis en place une nouvelle formule dans laquelle ce n'est pas l'agent ou l'éducateur qui est là pour proposer quelque chose, mais les jeunes, afin qu'ils puissent avoir certaines responsabilités.

Je voudrais ensuite faire un petit aparté. Lors d'un Conseil précédent, nous avons voté le principe du rappel à l'ordre. J'étais un peu réticent. Je souhaitais que l'on s'avance dessus, mais j'étais un peu réticent. L'opposition avait aussi traité Monsieur le Maire de « shérif », il me semble.

M. le Maire.- Je l'ai relu dans les procès-verbaux, oui.

M. MIHOUBI.- Moi aussi, c'est pour cela que je me permettais de l'ajouter.

Récemment, nous avons vécu une expérience concernant un jeune. Ce n'était pas au niveau du collège mais de la primaire. Je voulais d'ailleurs remercier notre responsable de la police qui a effectué un gros travail, et qui a vraiment cherché à voir où se situait le problème. Nous avons pu appliquer le rappel à l'ordre, et il s'est avéré assez précieux. Nous avons alors pu constater les lacunes de l'instruction, ainsi que les nôtres en tant que Commune car nous délaissions beaucoup de gamins. L'instruction et l'Académie traitent mal certains enfants qui sont en difficulté.

Je pense que le rappel à l'ordre peut être précieux à ce niveau. Il permet de tirer une sonnette d'alarme et de nous montrer les domaines dans lesquels nous pouvons agir.

Nous pouvons travailler avec le service enfance ou jeunesse, mais également avec le CCAS car nous avons pu constater que certains parents se trouvaient un peu démunis face à l'administration de l'école, la directrice de l'école et l'Académie qui se renvoient la balle. En dehors de réprimander, ils n'ont trouvé encore aucune solution pérenne pour ce gamin qui est très intelligent, mais qui a beaucoup de difficultés.

Je souhaitais faire cet aparté sur ce rappel à l'ordre qui selon moi peut être précieux. J'aimerais bien qu'il soit développé jusqu'au collège, si cela est possible.

M. le Maire.- Après cet aparté – qui n'en est pas vraiment un parce qu'il est tout de même lié à notre politique jeunesse – je précise que j'ai participé à ce rappel à l'ordre. Nous l'avons initié avec notre chef de police municipale qui a vraiment pris la mesure de l'importance de le faire.

Si nous en sommes arrivés à ce point, c'est qu'il s'agissait d'un cas très grave – je ne vais pas m'étaler ici, mais c'était un cas très grave et au sein de notre école primaire. Souvent, si les parents jouent le jeu, ce qui était le cas cela peut aider. Tu as parlé de lacunes. Elles sont souvent dues à un manque de dépistage des difficultés, ainsi que, parfois, à un problème de communication entre les administrations. C'est donc l'occasion de le faire.

Le but n'est pas de dire à l'enfant : « Tu fais tout mal », mais d'abord de l'écouter et de déceler les difficultés. Il s'agit souvent de problèmes de socialisation ou liés à des difficultés de langage. Il peut s'agir également de certaines difficultés cognitives qui ne sont pas toujours considérées comme des handicaps, mais qui deviennent très clairement des handicaps sociaux à partir du moment où c'est la violence qui prend le dessus.

Je crois que cette procédure de RAO, nous avons été les premiers à le faire dans cette partie de la Haute-Savoie, et nous sommes d'ailleurs vraisemblablement sur une deuxième, sert avant tout de logique citoyenne. Elle permet de remettre l'ensemble des

acteurs autour de la table et d'éviter des peines plus lourdes qui peuvent ensuite arriver rapidement lorsque les enfants arrivent au collège, quand les choses commencent à se durcir, et que cela devient un peu plus compliqué de dire : « Je ne savais pas ».

Pour autant, lorsqu'on effectue ce diagnostic social, on peut se rendre compte de quelque chose et c'est pour cette raison que nous devons repartir sur une intervention au collège, c'est que nous avons loupé des choses ces deux dernières années.

C'était auparavant aussi lié à des questions de ressources humaines car nous avions du mal à avoir nos propres outils de diagnostic. Aujourd'hui, nous voulons nous remettre à niveau sur ces outils et réussir à prévenir là où nous n'avions pas toujours envie de guérir.

Je te remercie de ce témoignage, d'autant plus que lors de la relecture du procès-verbal que tu citais, et après avoir écouté le passage, tu avais effectivement émis quelques doutes. Tu avais cependant dit : « Il faut y aller, nous allons tenter ». Là, je trouve qu'il s'agit d'un travail de qualité et que nous pouvons continuer dans ce sens.

Suite à cet aparté, nous allons revenir sur l'intervention et sur cette convention de partenariat que nous avons appelée de nos vœux. Convention que nous aurons l'occasion de signer si le Conseil municipal le décide.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Oui, Laurent.

M. GILET.- J'espère qu'effectivement, cela a porté ses fruits. Bien souvent, si l'on constate des problèmes à l'Éducation nationale, ou si on maltraite certains, c'est aussi en raison d'un manque de moyens et d'outils. Dans les classes, les enseignants se retrouvent parfois impuissants. Ils peuvent ne pas avoir été formés pour traiter ou travailler avec ce type de population.

C'est donc un nouvel outil, espérons qu'il soit efficace. L'objectif est effectivement que tout se passe bien. On verra bien dans quelques années si ce jeune entre... alors pas « dans les clous » parce qu'on n'est pas obligé d'être un mouton, on a le droit d'être différent et de s'épanouir de manière différente, donc s'il ne finit pas docteur, ce ne sera sûrement pas gênant, mais qu'il arrive à faire ce qu'il veut dans notre société.

M. le Maire.- C'est bien que tu soulignes ce point, c'est un outil parmi d'autres. L'avantage de cet outil quand même, c'est que c'est le nôtre.

En partenariat avec le collège, mais c'est le nôtre. C'est nous qui y mettons les moyens. Nous devons donc être jugés sur nos moyens. Nous ne pourrions pas dire : « Oui, mais le collège ne fait pas ci... » Ce sont nos moyens qui sont engagés sur ce secteur. L'objectif est de révéler les difficultés, de mieux les traiter et de renvoyer ensuite vers ceux pour qui c'est le vrai travail, notamment l'éducation spécialisée et les assistantes sociales. Ils effectueront alors un vrai travail de fond, mais nous avons au moins cet outil de diagnostic qui nous manquait.

Merci de ces compléments, Laurent. De toute façon, cela te concerne aussi parce que généralement, cela revient par le social. L'éducatif et le social travaillent main dans la main, et si ce n'est pas le cas, on loupe tout.

Nous allons donc pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération N°022-2022 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°023-2022 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Signature d'une convention entre l'État et la Commune

(Délibération N°023-2022 annexée au procès-verbal – Rapporteur M. le Maire)

M. le Maire.- Il s'agit de la dernière délibération, la plus « fun » de la soirée.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération).

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Très bien. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération N°023-2022 est adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- L'ordre du jour est épuisé et nous allons passer aux questions. Je donne la parole à l'opposition.

QUESTIONS DE LA MINORITÉ

Question 1 : Questions de Monsieur FERAUD au Conseil municipal déposées le 17 février 2022 :

M. FERAUD.- Sans remettre en question la qualité du graphisme de la fresque d'art urbain sur le mur de l'école de la Fraternité, je m'interroge sur les conditions d'octroi du marché au profit de l'association GLITCH en 2019.

Il convient de rappeler que votre conseil allègue selon lui que les dispositions des articles L.2172-2 ainsi que celles des articles R.2172-7 et suivants du code de la commande publique régissent la passation de ce marché pour un montant de 37 000 euros.

La question °1 :

Un comité artistique s'est-il prononcé sur l'opportunité d'octroyer ce chantier au profit de l'association GLITCH, sans recourir à un appel d'offres en bonne et due forme ?

Question 2. :

Lorsque l'ordonnateur souhaite commander une réalisation artistique qui n'existe pas encore, il ne peut recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence qu'à la condition qu'il soit en mesure de démontrer que les prestations artistiques souhaitées ne peuvent être exécutées que par un seul opérateur déterminé pour des raisons artistiques particulières et qu'aucun autre opérateur ne pourrait atteindre des résultats comparables avec des compétences et des moyens techniques ou artistiques équivalents, référence à la décision du Conseil d'Etat du 8 décembre 1995.

Pouvez-vous expliquer par quels moyens la commune a respecté cette condition préalable posée par la jurisprudence concernant ladite commande de cette fresque en 2019 auprès de l'association GLITCH ? s'il vous plait, merci.

M. le Maire.- Je suis surpris car je ne sais pas quel est l'intérêt de cette question. Monsieur FERAUD, ces questions ont été posées par vous. L'opposition est-elle aussi partie prenante de ces questions ?

M. FERAUD.- Je les ai posées à titre personnel donc, partie prenante...

M. le Maire.- L'opposition est-elle partie prenante du recours que vous avez initié concernant le compte administratif et le budget primitif ?

M. FERAUD.- J'ai fait ce recours à titre personnel, Monsieur le Maire, vous avez dû le voir.

M. le Maire.- Très bien. Vous avez répondu, il n'y a pas de souci.

Les questions que vous avez posées sont identiques à l'un des moyens de recours que vous avez déposés dans un mémoire en duplique N°2 contre la Mairie d'Ambilly, portant le numéro de dossier 2006/510 pour le compte administratif 2019, et pour être parfaitement précis à la page 9. Il y sera donc répondu dans le cadre de la procédure administrative contentieuse écrite, puisque cette question est dans les mains de la justice administrative.

Dans ce contexte, vous utilisez – je ne mets pas vos collègues dans le bain – le Conseil municipal, encore une fois, comme une tribune dans le cadre d'un contentieux en cours qui est généré à titre individuel contre la Commune. Il n'y a donc pas lieu de vous répondre au sein du Conseil municipal puisque c'est au tribunal administratif de se prononcer. Il est donc beaucoup plus sage d'attendre cette décision.

Je note au passage que vous avez trois recours contentieux déposés contre le compte administratif 2019, le compte administratif 2020 et le budget primitif 2020. Certains d'entre eux comportent plusieurs mémoires en duplique que vous avez déposés en février dernier en réaction au mémoire en défense de la Commune. Je sais que vous êtes très pressés d'obtenir des réponses. Je suis moi aussi parfois très pressé d'en obtenir. Cependant, au-delà des dates d'audience du tribunal, que je n'ai pas encore, je ne répondrai pas à cette question qui sera tranchée par le tribunal administratif.

M. FERAUD.- Très bien, j'entends.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci.

La dramatique situation en Ukraine a conduit de nombreuses familles à devoir quitter leur pays en guerre pour se réfugier en sécurité dans des pays voisins et parfois plus éloignés, dont la France. La Commune d'Ambilly a organisé un lieu de collecte au Clos Babuty pour recueillir des biens de première nécessité, des habits, de la nourriture, à destination des réfugiés de la ville polonaise de Sieradz, jumelée avec Annemasse.

Nous proposons que ce remarquable élan de solidarité des Ambilliennes et des Ambilliens puisse se compléter par l'accueil de familles dans des logements appartenant à la Commune. En effet, vous nous aviez remis le 05 mars 2021, une liste des biens de la Commune et de l'EPF 74, avec leur état d'occupation, et il y figurait plusieurs logements vacants dont des immeubles notamment de la rue de Genève.

Dans ce cas, nous vous soumettons les questions suivantes :

1/ Pouvez-vous nous fournir une liste à jour au 1^{er} mars ?

2/ La Commune d'Ambilly pourrait-elle mettre à disposition des logements lui appartenant et actuellement inoccupés ?

3/ Quels appartements pourraient être proposés ? Dans quelles conditions ?

4/ Qu'en est-il de la Maison SONGEON ? Est-ce qu'elle pourrait être mise à disposition ? »

Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien, merci de vos questions.

Sur votre première question » *Pouvez-vous nous fournir une liste à jour au 1^{er} mars 2022 ?* »

Je vous en fournirai une. Elle a peu évolué par rapport à celle que vous avez. Je la communiquerai en commission Urbanisme parce qu'elle contient des documents qui ne sont pas forcément transmissibles, et je pense que c'est mieux de le faire en commission Urbanisme.

Par ailleurs, sur votre deuxième question, « *La Commune d'Ambilly pourrait-elle mettre à disposition des logements lui appartenant et actuellement inoccupés ?* »

Oui, mais il faut prendre certaines choses en compte. Le travail d'accueil et de suivi social qui va s'engager est un travail de moyen et long terme avec les familles ukrainiennes réfugiées. Il doit être en parfaite cohérence avec les Communes de l'Agglomération.

Nous travaillons avec les services d'Annemasse Agglomération et notre CCAS sur ces questions. C'est d'ailleurs le CCAS, en partie sous la responsabilité de Laurent GILET et de moi-même, qui a organisé la récolte de dons avec l'aide d'agents bénévoles, qui ont donné de leur temps. Il ne convient sûrement pas de décider par anticipation et à la hâte de la manière de placer les arrivants ukrainiens sans considération du dispositif général qui nous a notamment été envoyé par les services préfectoraux. Ce sera donc mis en place collectivement.

Concernant certains logements – vous citez des lieux un peu plus précis – le problème est qu'ils sont en très mauvais état, parce qu'initialement nous devions les détruire. Nous n'allons donc pas investir 10 000 euros, jusqu'à 50 000 euros parfois, pour leur réfection. C'est le cas notamment des locaux situés 50-52 rue de Genève qui ne sont pas toujours en bon état. Ce sont des politiques qui prennent du temps.

Je n'aj pas attendu pour œuvrer...

Abdelkrim MIHOUBI l'a précisé tout à l'heure, d'autres citoyens, d'autres pays, et d'autres nations sont en difficulté. Nous avons agi pour loger des migrants syriens, nous avons agi pour loger des gens de notre Collectivité et encore aujourd'hui, nous logeons des agents qui sont dans de grandes précarités.

Nous le ferons donc de la même manière avec des migrants qui viendraient de ces lieux de conflits. Il faut cependant bien comprendre que nous devons aussi gérer convenablement les deniers publics.

Lorsque des rénovations aussi importantes sont nécessaires pour des biens qui ne sont voués qu'à être détruits, c'est difficile. C'est pour cette raison que ce travail se situe à l'échelle de l'Agglomération. Nous devons le faire, en plus du travail de solidarité. Un certain nombre d'habitants d'Ambilly ont proposé d'accueillir des familles chez eux, c'est aussi ce travail de solidarité, au-delà de ce que fera la Commune dans l'accompagnement public.

J'ai globalement répondu à vos questions.

En ce qui concerne la Maison SONGEON, c'est impossible parce qu'elle est impraticable. Elle est trop dangereuse pour y mettre quelqu'un. D'ailleurs nous n'avons plus aucune activité dans ce lieu, il accueille simplement aujourd'hui les réserves de livres. Nous ne pouvons pas la transformer, car plusieurs centaines de milliers d'euros seraient nécessaires. Pas forcément 500 000 euros mais en tout cas, ce serait très cher pour une

maison qui connaît de grosses difficultés et dans laquelle les étages peuvent s'effondrer si des personnes se trouvent sur les paliers. C'est moins grave pour les livres qui se trouvent à l'intérieur et d'ailleurs, nous n'accédons pas à l'étage pour les réserves.

Pensez bien que nous avons – et je pense sur ce sujet, nous serons d'accord – beaucoup de compassion pour ce qui se passe, mais également pour tous les pays qui sont en guerre. Nous saurons traiter cela avec responsabilité et raison, c'est bien évident.

Laurent, souhaitez-tu ajouter quelque chose puisque cela concerne ton secteur ?

M. GILET.- Effectivement, aujourd'hui, beaucoup de personnes montrent une forte envie d'aider. C'est une très bonne chose parce que cette envie va peut-être se calmer avec le temps. Les besoins risquant toujours d'augmenter, je pense que la Collectivité devra monter en puissance quand ils apparaîtront.

Accueillir des réfugiés pour un conflit qui est à la fois très loin et très proche demande une véritable organisation. Si nous étions situés à cinq minutes de la ligne de front, effectivement, toutes les initiatives, un peu dans tous les sens, relèveraient de la grande urgence.

Quand les gens arrivent ici, il faut de l'organisation. Cette réponse, cette aide, cette organisation globale est *a priori* organisée par l'État et par la Préfecture. Effectivement, quand des doigts se lèvent en disant : « On a besoin de ceci et cela », c'est à nous d'y répondre. Par contre, se porter en avant et dire : « Venez ! Nous avons de la place, venez chez nous », aujourd'hui, nous ne pouvons le faire.

Nous avons énormément de population que nous n'arrivons pas à loger localement. Des populations qui vivent, que nous croisons dans la rue tous les jours. Et ceux-là, nous n'arrivons pas à les loger. Il se trouve que dans le contexte, je pense qu'un certain nombre de familles ukrainiennes trouvent aujourd'hui des volontaires pour les accueillir.

Sachant qu'il faut faire attention : accueillir ces populations, dans le contexte, c'est leur offrir un toit, mais aussi tout ce qui existe à côté. Accueillir, même une famille qui est, on va dire, bien équilibrée, et se retrouver avec quatre ou cinq personnes qui ont connu de gros traumatismes, c'est susceptible de générer des problèmes dans deux familles, alors qu'au départ, il n'y en avait qu'une. Cet élan de générosité est normal, mais il faut quand même laisser faire les spécialistes. Si les spécialistes nous demandent de l'aide, ils sauront quel type d'aide ils peuvent solliciter.

J'ai fait un peu d'humanitaire...

M. le Maire.- Plus qu'un peu même.

M. GILET.- Oui, cinq ans. Lorsque nous organisons des collectes, par exemple, beaucoup de gens apportaient un grand nombre de choses de bon cœur, mais je vous donne un petit détail. Nous avons été amenés à demander des couvertures de survie. C'était bien beau d'amener des couvertures de survie que l'on peut acheter environ 4 euros chez Decathlon mais la protection civile peut le faire pour 38 centimes.

Il y a donc des gestes qui viennent peut-être moins du cœur, mais plus de la raison et du porte-monnaie. C'est peut-être moins chaleureux, mais faire, par exemple, des dons en argent à des structures telles que le CICR, la Croix-Rouge, c'est un peu moins personnel, moins pertinent, mais cela reste ce qui est le plus efficace.

Encore une fois, il est possible de tout faire. Profitons déjà de l'élan de générosité de la population locale. J'ai découvert que parmi nos agents, il y en avait une qui accueillait actuellement cinq Ukrainiens dans sa maison, parce qu'elle a une grande maison. Elle a bien conscience que c'est beaucoup de travail. Il faut les transporter, les nourrir et petit à petit, il faudra qu'ils s'intègrent. Et encore, à quel niveau d'intégration ? Doivent-ils apprendre le

français pour que les enfants suivent une scolarité normale en France, alors que l'on peut quand même encore espérer aujourd'hui que cela ne va pas durer quatre ans ou cinq ans comme certaines guerres qu'on a connues, il y a de cela assez longtemps ? Pas si longtemps que cela d'ailleurs, car manifestement, beaucoup de choses s'oublient très vite. Je vais m'arrêter là.

M. le Maire.- Merci. Oui, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je souhaitais juste faire un commentaire. Je vous remercie pour ces explications et ces réponses. Je trouve votre témoignage intéressant par rapport à l'action humanitaire que vous avez connue.

Je reste très surpris qu'en France, nous soyons toujours à la traîne. Renseignez-vous en Suisse sur la manière dont ils ont accueilli les réfugiés et l'organisation. La façon dont ils accompagnent les familles qui accueillent les réfugiés est tout à fait remarquable. Et nous... Ce n'est pas local, j'entends bien, c'est davantage au niveau de la Préfecture, mais je trouve que c'est bien triste. La manière, aujourd'hui, dont on le fait.

M. le Maire.- Normalement, il n'y a pas lieu d'avoir un système de questions et réponses, mais je l'ai laissé aujourd'hui car c'est une situation assez importante.

J'entends ce que vous dites. Pour autant, il existe un cadre d'État que nous devons respecter. Effectivement, je sais qu'en Suisse, cela se fait de manière un peu différente. Néanmoins, pensez bien que nous ferons tout notre possible pour assurer cette solidarité nécessaire à ces peuples en guerre. Étant moi-même un petit-fils de migrant issu de cette zone, je sais que si mon grand-père n'avait pas été accueilli dans cette belle nation qu'est la France, je ne serais sûrement pas là.

Nous allons passer aux questions de la majorité, puisque nous en avons posé cette fois. La parole est à Monsieur GILET.

QUESTIONS DE LA MAJORITÉ

M. GILET.- Je suis un tout petit peu plus gêné de prendre la parole par rapport à ce que je pensais en début de Conseil. Les échanges qui ont eu lieu tout à l'heure m'ont assez plu. Nous parlions d'échanges constructifs sur le fond, et là, nous repartons sur des questions...

Je considère que c'est plutôt de l'ordre de la joute oratoire et plutôt sur la forme. Les questions ont cependant été lancées, posons-les.

Le 7 février, Madame Emmanuelle WARGON, Ministre du Logement, nous a fait l'honneur de sa présence sur notre Commune dans le cadre de la visite du chantier des Polyèdres de Tia. Cette visite s'est déroulée dans le parfait respect des consignes de la Préfecture.

Suite à cette visite, Monsieur GUERET nous a adressé un long mail d'indignation, au nom de votre groupe, concernant le soi-disant non-respect des consignes protocolaires et invoquant la présence des adjoints.

Pouvez-vous nous dire en quoi les règles protocolaires n'ont pas été respectées ?

Pouvez-vous nous indiquer le nom des adjoints présents ?

Pouvez-vous nous préciser les sources de cette information, et ce qui a motivé l'écriture d'un tel mail ?

Enfin, face au caractère outrancier et immodéré de cette interpellation ... Vous constaterez que ce n'est pas moi qui ai rédigé cette question, car ce n'est pas vraiment mon style. Je le fais quand même. Je ne suis d'ailleurs que rapporteur de la question pour l'ensemble de la majorité. C'est donc à ce titre que je m'exprime, et pas au nom de Monsieur Laurent GILET. C'est au nom de la majorité... Donc face au caractère outrancier et immodéré de cette interpellation, nous pensons a minima que des excuses envers l'ensemble des organisateurs s'imposent ce soir.

M. le Maire.- Nous vous laissons répondre, Monsieur GUERET.

M. GUERET.- Bonsoir Monsieur le Maire, et bonsoir à vous tous. En premier lieu, je souhaite vous rappeler l'incident qui s'est produit au début de la séance du 03 février en lien avec votre questionnement.

Monsieur MATHELIER et son directeur de cabinet pensaient alors converser en *off* alors que les micros avaient été prématurément ouverts. Lors de cette conversation, il est apparu que vous connaissiez l'heure et la date de la venue de Madame la Ministre. Cette conversation a cependant été coupée au montage, lors de la mise en ligne de la retransmission d'une partie du Conseil municipal.

Monsieur le Maire, au vu de cela, l'ensemble de la minorité estime fortement, contrairement à ce que vous aviez annoncé lors du Conseil, que vous connaissiez en amont la totalité des informations en lien avec cette visite, et que vous aviez décidé sciemment de ne pas nous communiquer l'information, prétextant publiquement que cela n'avait pas encore été décidé.

Les personnes présentes ce lundi 07 février sur place ont pu se méprendre sur la présence ou non d'adjoints, ce qui nous a laissé croire que vous cherchiez à nous écarter de cette visite ministérielle.

De plus, je n'apprécie pas du tout la formulation de ce questionnement qui m'incite à la délation, ce que je ne ferai pas.

Impliqué directement par votre question, je vous apporte les éléments suivants. En ce qui concerne le mail privé que j'ai adressé à Monsieur le Maire au nom de la minorité, je m'en suis expliqué avec lui lors d'une conversation téléphonique privée – musclée, mais cependant claire – dans laquelle nous avons échangé sur les consignes sanitaires et le déroulement de cette visite. Par la suite, Monsieur le Maire m'a envoyé un SMS – que j'ai toujours – dans lequel il me disait regretter le ton qu'il avait employé à mon égard.

Pour moi, le sujet était alors clos, comme il l'est encore aujourd'hui.

Tout cela nous semble donc n'être qu'un mauvais procès qui n'a absolument pas lieu d'être, et qui prouve que vous n'agissez nullement dans l'intérêt général, ce que nous déplorons au plus haut point. Merci.

M. GILET.- Et donc, la réponse aux questions que j'ai formulées ?

M. GUERET.- Oui. Votre question... *Propos inaudibles**

M. GILET.- Je m'en contenterais peut-être, ou...

M. le Maire.- Effectivement, je vous ai eu au téléphone et j'étais très énervé. L'incident que vous citez au départ, au début du Conseil, n'est pas un incident. Nous l'avons coupé au montage pour une raison simple, c'est que cela ne fait pas partie du Conseil municipal.

Jusqu'à preuve du contraire, les éléments que j'ai donnés au tout début concernaient le fait qu'il n'y aurait pas d'autres personnes au-delà d'un seul adjoint. Deux

étaient prévus à l'époque, Monsieur GILET et Monsieur SICLET dans le cadre de leurs fonctions respectives, et il n'y avait pas lieu de prévoir ni d'autres adjoints ni aucun autre conseiller municipal, qu'il soit de la minorité ou de la majorité. C'est exactement ce que j'ai dit au début de ce Conseil qui a été coupé.

Il n'y a pas de cachotteries et je ne crois pas que je sois dans cet élément. Dans le cas contraire, je ne vous aurais pas appelé, Monsieur GUERET.

M. GILET.- Lorsque la Ministre est arrivée, j'ai été mis à l'écart parce que je n'étais pas Maire, et qu'ils voulaient que ce soit une petite délégation. Effectivement, cela a été une petite délégation.

M. GUERET.- Ce que je voulais dire, c'est qu'on ne nous avait pas donné la date exacte.

M. le Maire.- C'est faux.

M. GUERET.- Si.

M. le Maire.- Cette date a été donnée en Conseil municipal.

M. GUERET.- Non. Vous avez dit : « Ce sera peut-être le 06, voire le 07 ».

M. le Maire.- J'ai dit que c'était le lundi matin et je n'avais pas l'heure, ce qui est la réalité.

M. GUERET.- C'est dommage que cela ait été coupé au montage.

M. le Maire.- Dans le cadre des visites ministérielles, vous ne savez pas, jusqu'à la veille, à quel moment cela va se passer. J'ai reçu l'information de confirmation de la venue de la Ministre et de son heure exacte, le dimanche. Avant cela, c'était juste une supposition. Et cette supposition, je ne la fais pas.

M. GUERET.- Malheureusement, cela a été coupé au montage.

M. le Maire.- Non, je l'ai dit officiellement en Conseil municipal. On fera un *director's cut* – c'est ça ? – on fera un autre montage de la vidéo pour que vous puissiez l'entendre.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y avait pas d'information secrète. Nous ne sommes pas dans le secret Défense ici. D'autant plus qu'il aurait été un peu malvenu que vous veniez rencontrer une Ministre pour laquelle vous ne soutenez aucune des politiques en matière de bail réel et solidaire sur ce secteur, étant donné que vous avez voté contre toutes les délibérations le concernant en raison de l'implication de l'EPF et de la Foncière.

Cela aurait donc été un peu indélicat. On appelle cela des « coucous », le fait de rentrer dans le nid des autres. Je pense qu'il n'aurait pas fallu le faire.

M. GUERET.- Ne connaissant pas la totalité de mon orientation politique, je ne vous permets pas...

M. le Maire.- Très bien mais vous n'avez pas... Il s'agissait d'un BRS. C'est ce que je vous ai dit au téléphone, Monsieur GUERET, vous n'avez pas voté contre puisqu'à l'époque vous n'étiez pas conseiller municipal.

M. GUERET.- Bien sûr, mais vous ne connaissez pas mes « *Propos inaudibles* » politiques.

M. le Maire.- Très bien. Merci de votre réponse.

M. GUERET.- De rien.

M. le Maire.- Nous passons sur les questions... Nous allons nous limiter à ceux qui répondent. Désolé. Je pourrais le dire plus tard ? Deuxième question, Monsieur SICLET ;

M. SICLET.- Notre groupe vient d'apprendre avec la plus grande satisfaction, que votre recours contre la DUP rue de Genève a été entièrement rejeté par le tribunal administratif de Grenoble.

Mieux encore, il vous condamne à verser encore 1 500 euros à la Ville. Donc cette décision qui vient vous sanctionner conforte la bonne marche du travail réalisé et engagé par la Municipalité, ainsi que notre bon droit à opérer sur ce secteur depuis des années. C'est une belle victoire pour nous et nous continuerons d'œuvrer au service de l'intérêt général.

Lors de l'audience, Monsieur FERAUD s'est annoncé comme représentant de l'association Ambilly, Terres Citoyennes. Étant conseiller municipal d'opposition, doit-on comprendre que l'association Ambilly, Terres citoyennes, avec laquelle nous avons commencé à travailler, agit comme soutien en faveur de votre groupe d'opposition Ambilly, 100 % citoyens ?

Pouvez-vous nous décrire les liens qui unissent vos deux groupes ?

M. le Maire.- Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Je vais vous répondre, mais je vais tout d'abord apporter deux précisions.

Le jugement, dont vous vous flattez concernant le résultat, n'est pas définitif puisque les délais d'appel courent toujours.

Ensuite, j'ai été l'un des requérants, en tant que citoyen parmi une dizaine, personne privée, contre une décision de la Préfecture déclarant l'utilité publique dans le secteur de la rue de Genève. Les démarches contre la DUP ont débuté en 2018. Elles n'ont donc pas pu être faites en qualité d'élus. Évidemment, cela peut surprendre pour des personnes qui sont parfois tout entières consommées dans leur carrière politique, mais parfois, il faut faire la part des choses.

J'observe que la Municipalité a été moins bavarde concernant les jugements, pourtant définitifs, des quatre instances perdues, ou sur la citation à comparaître pour un prétendu fait d'outrage à l'encontre de Monsieur MATHELIER qui s'est terminée de la manière la plus abrupte.

Permettez-moi donc de vous inciter à plus de prudence sur vos conclusions qui semblent très définitives car nous envisageons, évidemment, d'interjeter appel contre le jugement du 08 mars rendu par le tribunal administratif de Grenoble. Et quand je dis : « Nous », je précise que ce sont les requérants qui étaient associés à ma procédure et pas l'association qui constitue effectivement une entité à part.

Nous réservons donc nos arguments à la Cour administrative d'appel de Lyon, car nous pensons que certains considérants du jugement sont critiquables.

Concernant le mandat reçu de la présidente de l'association Ambilly, Terres citoyennes, afin de parler en son nom le jour de l'audience, il était lié à un empêchement professionnel de sa part l'empêchant d'assister à cette audience. Je ne suis pas, et je n'ai

jamais été adhérent de cette association, mais j'entretiens évidemment de bons rapports avec mes voisins ce qui explique qu'en dernier recours, elle m'a appelé pour parler en son nom.

Je trouve d'ailleurs que cette question est une belle illustration de l'esprit de sectarisme qui anime parfois certains membres de cette majorité, et je salue ceux qui gardent encore un esprit relativement libre chez vous. Il n'en reste pas moins que pour certains, il n'est pas possible de concevoir qu'à Ambilly, on puisse se parler les uns les autres et se rendre service mutuellement, sans qu'il y ait forcément une connotation politique dans ces échanges. Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. Je vous remercie de cette réponse qui n'est pas du tout satisfaisante, mais qui comporte en tout cas et heureusement une bonne information, c'est que vous allez en Cour d'appel.

Vous allez donc enfoncer le clou et ruiner un peu plus l'ensemble des efforts qui sont faits sur ce secteur. En fait, je suis très heureux que vous le fassiez parce que c'est quelque chose que je n'imaginai pas, mais que je trouve très bien pour continuer notre projet.

Vous avez été condamné, avec l'ensemble des membres, à verser 1 500 euros aux frais de justice de la Commune. Nous en sommes, sur ces deux contentieux – et les Ambilliens doivent le savoir – à 13 000 euros ou 14 000 euros payés, pour deux contentieux que vous avez perdus et pour lesquels vous êtes condamné à payer 1 500 euros à la Commune. Quand est-ce que vous allez vous arrêter ?

Moi, je suis très heureux parce que cet argent va nous arriver. Je crois qu'une amicale du personnel va bientôt être recréée, et je décide ce soir de donner – puisque ce sont des recettes exceptionnelles, on aurait pu en parler tout à l'heure – ces 1 500 euros ou 3 000 euros pour qu'ils recommencent leurs activités et qu'ils puissent reprendre une vie d'amicale. Mais à un moment, il va falloir que vous arrêtiez.

Vous me parlez des quatre jugements d'avant. Ce sont des jugements de pure forme sur l'évaluation de, oui ou non, il faut donner un document ou pas. Document que vous avez tous eu. Là, nous parlons de deux jugements qui sont beaucoup plus sur le fond, sur une modification du PLU, où vous perdez, et sur la DUP pour laquelle vous étiez le grand chevalier blanc.

Vous aviez dit à tout le monde que vous alliez gagner, alors que vous perdez sur l'ensemble. Il n'y a pas un seul trait, une seule ligne en votre faveur dans le jugement. Pas un seul trait, pas une seule ligne. Comment vous pouvez continuer dans cet acharnement-là ?

Je crois que vous n'avez toujours pas compris que nous avons reculé sur cette DUP et que le tribunal administratif l'avait parfaitement compris. Donc, continuez là-dessus. Vous allez épuiser maintenant votre équipe. Pas la nôtre, parce que nous irons à la Cour administrative d'appel et que je suis persuadé que nous l'emporterons. De toute façon, globalement, ce sera peut-être juste avant la fin du mandat vu la lenteur de la justice administrative en la matière. Soyons honnête.

Quant à la question du lien avec l'association Ambilly, Terres citoyennes, comment puis-je faire aujourd'hui confiance à une association qui prend comme porte-parole quelqu'un qui les défend sur place ? Je ne comprends pas. Je ferai le point avec Madame la Présidente, avec laquelle j'entretenais des relations tout à fait cordiales et avec laquelle nous avons commencé à travailler, mais aujourd'hui je doute du travail constructif que nous pourrions faire. Je ne ferme cependant pas les portes.

Très bien, il y avait une troisième question. Oui ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je voulais m'exprimer en tant que chef du groupe de la minorité municipale issue de la liste que j'ai conduite aux élections sous le nom Ambilly,

100 % citoyens, qui je vous le rappelle est a-parti, ce qui signifie sans parti politique, mais également sans association ni groupe d'influence.

Je vous confirme que notre groupe n'a aucun lien avec l'association mentionnée, que je n'ai jamais rencontrée. C'est certainement un tort car cette association est très dynamique. Elle a émis des remarques pertinentes, a posé de bonnes questions et a effectué une analyse très fine dans le cadre des enquêtes publiques pour le SCoT de l'Agglo.

Je vous invite donc à poursuivre le dialogue au sein d'une commission avec l'ensemble de ces interlocuteurs concernés, je pense que nous en sortirons tous grandis, au lieu de vous enfermer dans des polémiques, voire pire dans des règlements de comptes, qui n'ont rien à faire au Conseil municipal.

M. le Maire.- Très bien. C'est pour cela que j'ai posé la question de votre lien. J'acte aujourd'hui que vous n'avez pas de lien avec l'association. Vous en avez d'ailleurs encore moins que nous puisque nous avons travaillé avec eux, et que nous avons même été dans le sens de certaines de leurs conclusions.

Nous avons reculé sur la DUP et nous avons changé son périmètre. Monsieur FERAUD avait écrit : « C'est fantastique ! » – il ne l'a pas dit dans ces termes, ce serait un peu trop quand même – « C'est bien, je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir changé de braquet sur ces questions ». Je n'ai plus les termes. Il a ajouté : « vous comprendrez bien » – à peu près dans la même page – « que je ne ferai pas recours contre la DUP ». Je pourrais le citer, mais on ne va pas le faire aujourd'hui. J'amènerai le document car ma mémoire est un peu défaillante.

M. FERAUD.- Je vous répondrai quand même juste après.

M. le Maire.- 15 jours après, vous introduisiez un recours. Ce que je dis, par rapport à cette DUP, c'est que nous faisons aujourd'hui un travail politique fin, et que nous voulons le faire avec les citoyens. Tant que nous serons sur cette question administrative, c'est une subtilisation du débat politique, on reste sur des finasseries administratives.

Vous avez perdu sur l'ensemble des 15 pages du tribunal administratif. Pas une seule ligne en votre faveur. Pas une seule. Et tout cela coûte plus de 10 000 euros à la Commune. Il faut que les Ambilliens l'entendent. Quand est-ce que vous allez vous arrêter ?

Vous avez une forme de manie. Je sais que vous ne m'aimez pas les décisions administratives que je prends, je sais que vous n'aimez pas les choix politiques que je fais depuis 14 ans, mais attendez quatre ans, les prochaines élections municipales.

Entre-temps, faites ce que Monsieur GILET a dit tout à l'heure, il a tout à fait raison : des débats politiques de qualité comme ceux que nous avons eus. Nous ne serons pas d'accord, mais encore une fois, nous devons aller devant les tribunaux ? Je laisse les citoyens juges.

Ce qui est sûr, c'est que, lorsque nous irons devant la Cour administrative pour répondre à votre mémoire, ce ne sera pas 10 000 euros qui seront en jeu, ce sera bien plus.

Nous allons passer à la troisième question.

M. FERAUD.- Monsieur le Maire, je me permets juste de répondre. Soit on fait un échange, soit on n'en fait pas.

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. le Maire.- Faisons. Nous avons dit qu'il y avait un débat de qualité. Terminons sur ce sujet puis nous passerons à autre chose. Au moins, nous sortirons le cœur léger.

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. FERAUD.- Monsieur MIHOUBI, soit nous respectons le format préétabli questions et réponses, soit nous faisons un échange. Vous ne pouvez pas décider, comme cela spontanément, d'éteindre le débat.

M. le Maire.- Nous terminons ce point. Gardez votre sang-froid l'un et l'autre, mais comprenez qu'à un moment, nous en avons un peu marre.

M. FERAUD.- Tout à fait. Vous avez été très courtois, Monsieur le Maire, je vais le rester.

M. le Maire.- Vous avez plutôt intérêt.

M. FERAUD.- Je voulais simplement préciser que vous faites mention du coût supporté par la Commune en raison des recours que j'ai perdus à ce stade, mais pourriez-vous aussi faire état du coût des recours que j'ai entamés et que j'ai gagnés ?

M. le Maire.- Bien moins.

M. FERAUD.- Comme par hasard.

M. le Maire.- Non, je l'ai dit en Conseil municipal.

M. FERAUD.- Oui, vous avez fait un total de 55 000 euros lors du dernier Conseil municipal.

M. le Maire.- Oui, absolument.

M. FERAUD.- Nous n'avons pas la ventilation entre les 10 000 euros...

M. le Maire.- Mais pour des documents que vous demandiez !

M. FERAUD.- Vous avez perdu 45 000 euros, alors.

M. le Maire.- Pour des documents que vous demandiez. Vous vous rendez compte ?

M. FERAUD.- Oui, mais c'est important pour le débat, Monsieur MATHELIER. C'est important d'éclairer le débat en ayant les documents.

M. le Maire.- Bien sûr ! Je n'ai aucun problème à dire que ces recours ont coûté de l'argent, mais pour des documents qui ont été demandés et qui, s'ils avaient été demandés dans d'autres formes, et vous le savez, auraient été donnés.

M. FERAUD.- Non, Monsieur MATHELIER. Vous sous-entendez que j'ai un contentieux personnel avec vous. Je vous rassure, je n'en ai absolument pas.

M. le Maire.- Passons à autre chose parce que sur l'étude du métier, vous savez très bien qu'il y avait une différence d'appréciation. Le tribunal nous a dit de la donner, nous l'avons fait.

Nous nous sommes exécutés directement ensuite. Nous pouvons avoir des différences d'appréciation. Sur la DUP et sur le PLU, vous vouliez faire un bon coup et vous l'avez loupé.

M. FERAUD.- À ce stade. Attendez que le jugement soit définitif !

M. le Maire.- Vous en avez pour 3 000 euros et la future Amicale du personnel vous en sera intimement reconnaissante.

M. FERAUD.- J'ai grand plaisir à contribuer à cela. C'est une bonne nouvelle.

M. le Maire.- Très bien. Peut-être que la justice commence un peu à en avoir marre.

M. le Maire.- Monsieur SEN. Nous terminerons sur cette question, sans échanges.

M. SEN.- D'accord, merci. Bonsoir tout le monde.

Le 13 février dernier, Monsieur FERAUD a pris l'initiative de contacter la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Savoie, la DASEN, en qualité de conseiller municipal de la Ville concernant le remplacement d'une institutrice de l'école de la Paix.

À la suite de votre interpellation, Madame la Directrice académique nous a notifié par téléphone le caractère menaçant de votre courrier. Des explications ont été demandées à la Ville.

Outre le fait qu'il est profondément indélicat de se prévaloir de son rôle de conseiller municipal pour traiter d'une affaire personnelle, votre initiative sème la confusion dans l'excellente relation entretenue depuis des années entre les services de la Ville et l'Éducation nationale.

Je voulais juste vous poser une petite question après ce que je viens de lire. En tant que conseiller délégué à l'enfance et à la jeunesse, je voudrais comprendre votre démarche.

M. FERAUD.- Je ne comprends pas. Vous lisez la question jusqu'au bout ou on fait un échange ?

M. le Maire.- Elle a été lue jusqu'au bout.

M. SEN.- Je voulais comprendre votre démarche. Je suis conseiller délégué à l'enfance et à la jeunesse, et Monsieur le Maire, également élu, gère tout les services enfance. Je ne comprends pas votre démarche.

M. FERAUD.- Très bien, je vais vous répondre.

M. SEN.- S'il vous plaît.

M. FERAUD.- Je vais commencer sur le fond justement, ce qui vous permettra de comprendre ma démarche.

M. SEN.- Pas de souci.

M. FERAUD. – Sur le fond, le 03 février, les parents d'élève de la classe de maternelle – effectivement de l'une de mes filles – apprennent que la maîtresse sera relevée de ses fonctions à l'école publique d'Ambilly, apparemment pour aller faire un remplacement à Annemasse, pour être ensuite elle-même remplacée.

Lorsque nous avons pris connaissance de cette annonce, il nous a été également précisé que le lendemain, vendredi, les enfants pourraient simplement lui dire au revoir suite à cette décision. Tous les parents concernés ont alors fait une pétition, coordonnée avec la plus grande efficacité par l'une des mamans, à laquelle j'ai participé en tant que simple signataire et qui a sans doute contribué à faire changer la décision brutale du rectorat. Je ne

pense pas que vous contestiez le fait qu'il y ait eu une démarche citoyenne de la part de ces parents.

À mon niveau, modestement, j'ai envoyé en qualité de parent de ma fille, mais aussi en tant que conseiller municipal pour le compte d'une trentaine de familles concernées – parce que la classe n'est pas réservée qu'à ma fille – un mail de protestation le 07 février, au ton parfaitement adapté, et dans lequel je n'enlève aucune virgule, n'en déplaise aux susceptibilités mal placées de certaines personnes.

J'entends d'ailleurs qu'il y a des menaces. J'aimerais qu'on les indique ouvertement, si vous pensez que mon mail en contenait.

M. SEN.- Je laisserai la parole à Monsieur le Maire pour éviter de dire des bêtises ou donner de fausses informations, mais sur le sujet, je trouve que c'est indélicat de votre part.

M. FERAUD.- Je vous écoute. Qu'est-ce qui est indélicat ?

M. SEN.- Je rapporte simplement le retour de la directrice.

M. FERAUD.- Nous allons en parler.

M. SEN.- Je vous ai écouté pendant toute la séance. Je n'invente pas le mot « menaçant », mais je laisserai la parole à Monsieur le Maire parce que c'est lui qui a le détail du mail de la conversation. Je ne fais que remonter son ressenti.

M. FERAUD.- C'est très dangereux de remonter le ressenti. Lorsqu'on parle de termes menaçants...

M. SEN.- Monsieur FERAUD, s'il vous plaît.

M. FERAUD.- Je n'ai pas terminé ma réponse.

M. SEN.- Si. Vous vous êtes arrêté, donc j'ai repris la parole. Monsieur FERAUD, je vous pose la question gentiment et en étant calme. Je vous ai écouté pendant toute la séance, pendant tous vos échanges, je n'ai pas coupé la parole et je veux juste terminer ma phrase. Après, vous pourrez discuter.

Ce que je veux dire, c'est que les termes que j'ai employé correspondent aux remontées que nous avons eues de la Directrice. Je termine donc ma phrase : je laisse la parole à Monsieur le Maire qui va vous relire ce que vous voulez entendre.

M. le Maire.- Je ne sais pas si je dois le relire.

M. SEN.- Compléter, on va dire.

M. FERAUD.- Vous pouvez.

M. le Maire.- Ce ne sera pas à votre avantage.

M. FERAUD.- Allez-y ! Moi, j'assume. Je vous ai dit que je n'enlevais pas une virgule.

M. le Maire.- Alors je poserai juste une question à l'ensemble des conseillers. Si vous recevez pour la première fois un mail comme celui-là – c'est-à-dire que c'est la première fois que vous vous adressez à une institution – est-ce que vous l'acceptez comme étant un message courtois, bien placé et qui appelle à une discussion, ou est-ce que vous sentez que derrière cela, il y a une pression et une forme de menace ?

Les mots qui sont utilisés... Je lis l'ensemble si vous me l'autorisez. Je le lis.

M. FERAUD.- Simplement, ne mentionnez pas le prénom de ma fille parce qu'elle est mineure, mais ...*Propos inaudibles* ...l'ensemble.

M. le Maire.- Il n'y a aucun problème.

« Je vous contacte en qualité de parent d'élève de ma fille en grande section maternelle, École de la Paix, mais aussi en qualité de conseiller municipal de la Commune ».

Même moi je ne le fais pas en tant que Maire, donc c'est un peu compliqué quand même.

« Un recours coordonné par une maman se prépare, auquel je participe bien évidemment, mais je souhaite ici m'exprimer personnellement pour marquer ma désapprobation face aux mauvaises manières faites à nos enfants » C'est déjà un peu moyen... *« dans le cadre de la révocation brutale... ».*

Je m'arrête juste sur le mot « révocation ». Révocation, c'est synonyme de licenciement, et « brutal » signifie : « fait avec violence ». C'est cela, la brutalité. Si je vous traite brutalement, vous allez sûrement penser que ce n'est pas approprié.

« ... de révocation brutale de la maîtresse Audrey PELI de sa classe, malgré son dévouement et son attachement à nos enfants ».

Je ne suis pas capable d'en juger, mais j'ai eu de bons retours aussi.

« Il me paraît aberrant que l'on déplace la maîtresse de ma fille en milieu d'année pour un remplacement à Annemasse, apparemment, alors que vous devez elle-même la remplacer. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Je ne reviendrai pas sur cette année déjà compliquée avec des protocoles sans cesse variant ». On est d'accord... « Qu'on y surajoute par un changement brutal » – à nouveau – « sans considération pour nos filles et nos fils, annoncé » brutal ici dans un sens un peu différent, j'en conviens...il s'agit d'un changement un peu brut dans le sens rapide... « la veille du dernier jour d'école avant les vacances de février, est scandaleux. C'est pour ces raisons que je vous demande de bien vouloir revenir sur cette décision et permettre à nos enfants de terminer l'année dans les meilleures conditions possibles, autant faire se peut.

Je me réserve le droit d'envisager d'autres voies de publicité, y compris dans le cadre de mes fonctions d'élu » pas en tant que parent..., « dans l'éventualité où nous ne serions pas rapidement entendus ».

Je suis désolé. Si je vous envoie un mail comme celui-là, je pense que vous revenez me voir en disant : « Mais de quoi parlez-vous ? » Je constate aussi que c'est une manie, parce que dans le mail que vous m'avez envoyé et dans lequel vous parlez des décisions et autres, vous dites en haut – d'ailleurs, je n'ai pas compris pourquoi – que vous avez déjà utilisé d'autres voies de publicité. Je n'ai rien compris à ce que vous avez dit et à ce que vous avez fait.

Je peux relire le mail. Je peux le retrouver, il n'y a pas de problèmes. Vous dites en haut : « D'autres voies de publicité... » Quelles voies de publicité ? Vous posez une question au Maire, sur les décisions, sur une vidéo, sur un comité d'écriture déguisé, avec des questions qui pour la première fois arrivent en votre nom propre, en tant que Julien FERAUD et vous dites que vous avez déjà fait d'autres voies de publicité. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Alors entendez quand même que lorsque je reçois un coup de fil de la part de la Directrice académique... Premièrement, c'est un peu indélicat parce qu'il s'agit quand même d'une personne qui va bientôt partir à la retraite, et on lui dit simplement : « Bonjour ». Il s'agit de Madame la Directrice académique. Même moi je ne me permettrais pas de lui dire simplement : « Bonjour », donc on va dire qu'il s'agit d'une légère indélicatesse. Et au-delà, écrire cela à quelqu'un qui se situe à son rang dans la République...

Ensuite, c'est la première fois que vous lui écrivez. Je comprends que si elle ne vous avait pas répondu tout de suite, vous puissiez utiliser des termes un peu plus durs, mais nous ne sommes pas dans le cas d'une révocation brutale !

Il s'agit du statut que les enseignants signent dans leur phase de stagiairisation. C'est-à-dire qu'ils sont pleinement investis et qu'ils comprennent le dispositif dans lequel ils sont. Cela ne veut pas dire pour autant que je sois d'accord, mais cela veut dire aussi que si vous étiez venu me voir en disant : « Monsieur le Maire, est-ce que vous pensez que ce sont des choses qu'il faut faire ? » je peux vous garantir que j'aurais appelé l'Inspection d'Académie parce que je considère que ce n'est pas très approprié. Tout simplement. Il y a eu d'autres mouvements de parents à certains moments dans la vie de la Collectivité, que j'ai eus à traiter et cela s'est passé en bonne intelligence plutôt que d'en arriver là. Voilà la question.

De là, par contre, à mélanger votre statut d'élu et votre statut de parent... Si un de mes conseillers municipaux ici, majoritaires, le faisait – et minoritaires de la même manière – ils m'entendraient dès le lendemain. Je ne l'accepterais pas.

Vous ne tenez pas votre pouvoir de moi et c'est ce que vous avez répondu à la Directrice académique. J'en conviens, vous êtes libre. Au passage, vous avez dit tout à l'heure que certains heureusement, ici, restaient libres. Ils sont tous très libres et vous pouvez le voir dans les débats. Il s'agit d'un faux procès qui m'est fait à chaque fois.

En attendant, cela est déplacé, Monsieur FERAUD. Ne mélangez pas les choses. Vous nous affaiblissez dans nos relations avec l'Éducation nationale, et heureusement que j'en entretiens d'excellentes par ailleurs.

M. FERAUD.- Je vais quand même répondre.

M. le Maire.- Un mot de conclusion de votre part, puis Monsieur SEN conclura et nous terminerons ce Conseil municipal.

M. FERAUD.- Étant donné que je suis mis en cause, j'aimerais conclure.

M. SEN.- Il s'agit quand même ma délégation, donc j'aimerais bien aussi...

M. le Maire.- Alors, Monsieur SEN et puis vous. Je ne veux pas refaire un jeu de ping-pong.

M. FERAUD.- Allez-y, Monsieur SEN.

M. SEN.- Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur le Maire. Personne autour de cette table ne vient en disant : « Moi, je suis élu, donc je me permets tant ».

Aujourd'hui, à l'instant, Monsieur le Maire a relu le mail que vous avez envoyé, donc je le dis : « Ce sont des termes menaçants ». Ne dites pas que vous n'avez pas été menaçant. Je pense, comme il l'a dit, c'est que si une personne autour de cette table avait eu ce geste ou envoyé ce mail à une institution, nous aurions reçu un mail de votre part, puis de celle de Monsieur LIERMIER, votre chef de groupe, demandant des excuses et d'autres choses. Je voulais juste clôturer là-dessus.

M. le Maire.- J'ai déjà attribué mes excuses à des membres de votre groupe, par ailleurs. Monsieur FERAUD, et vous terminerez là-dessus.

M. FERAUD.- Étant donné que jusqu'à présent, nous n'avons parlé que du fond, je vais maintenant parler de la forme. Je rappelle que lorsqu'on nous a communiqué l'information, il s'agissait d'une décision effectivement brutale dans le sens « très rapide » puisqu'elle a été communiquée la veille des vacances scolaires. On décidait de retirer une maîtresse à une classe de 30 enfants – des enfants en plus assez jeunes – et il était suggéré à la classe de faire ses adieux le lendemain matin. Pour une information reçue la veille au soir.

J'ai donc effectivement dénoncé cette situation directement auprès de la personne concernée. Je ne connaissais pas Madame la Directrice du rectorat et j'ai envoyé un mail à l'adresse générique, je le précise quand même.

Cette décision a été reconnue, dans la lettre que j'ai reçue du rectorat, comme suscitant une incompréhension, comme une décision difficile, et j'étais donc légitime à la contester. Dans le cas où elle n'aurait pas été annulée, j'ai précisé que je me réservais le droit légitime d'en faire une plus ample publicité.

Il n'y avait aucune confusion dans mon mail. Je m'étais présenté en toute clarté avec ma double casquette de parent et d' élu, et en tant qu' élu, dans l'intérêt commun d'une trentaine de familles, contre cette décision.

Je suis élu de la Commune d'Ambilly au même titre que chacun d'entre vous, y compris vous, Monsieur le Maire. Je continuerai mon action à chaque fois que cela me semble nécessaire sans céder aux intimidations.

Pour terminer, je souhaiterais que l'on clarifie votre relation avec le rectorat, étant donné que le courrier que j'ai reçu de sa part a été envoyé sur votre adresse mail personnelle. Donc, excusez-moi : on parle de confusion de rôle, mais je suis moi-même un peu choqué du fait que le rectorat peut communiquer dans un cadre officiel sur l'adresse mail personnelle du Maire.

M. le Maire.- Oui, il s'agit d'une erreur et il n'y a pas de problèmes là-dessus. Je l'ai dit au rectorat. Ce n'est pas moi qui suis l'émetteur du mail, je crois ?

M. FERAUD.- Oui, mais il dispose de votre adresse personnelle. C'est un peu étonnant.

M. le Maire.- Mais parce qu'il est possible de me contacter aussi sur mon adresse personnelle, vous décalez le débat. C'est très malhabile par ailleurs. Ce que je demande à chaque fois, c'est de faire en sorte que des affaires privées ne soient pas traitées en collusion avec des affaires publiques.

Vous êtes conseiller municipal, je suis Maire. Quand je vais dans un conseil d'école, je suis Maire ; quand je vais chercher ma fille à l'école, je suis Guillaume MATHELIER. Je ne me permets pas d'aller dire quoique ce soit à la directrice – alors que j'aurais pu le faire peut-être – sur l'attribution des classes ou ce genre de choses.

Dans ce cadre-là, j'envoie d'ailleurs toujours ma femme – et elle sait assez me le reprocher – qui me dit : « Pourquoi c'est toujours moi dans ces affaires-là ? » C'est parce que justement, je ne mélange pas les rôles.

Vous mélangez les genres. Et vous le faites dans une communication adressée à des personnes officielles avec lesquelles nous travaillons chaque jour. Voilà ce que je vous dis. C'est troublant quand vous voulez respecter des choses et que finalement, vous faites l'inverse.

Je comprends votre émotion. Je pense que, par ailleurs, si on avait fait cela dans la classe de ma fille, j'aurais pu réagir de cette même manière. Sur le fond, jamais sur la forme.

J'avais dit qu'il n'y aurait pas d'autres réponses, je coupe parce que je l'avais dit donc je veux que la règle soit respectée. Cela n'empêche pas des discussions par la suite et des clarifications. Soyons prudents dans ces questions.

Je vous remercie bien. La séance du Conseil municipal est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 43.

Fait à Ambilly, le 25 avr. L 2022

Guillaume MATHELIER, Maire



Bertilla LE GOC, 2^e adjointe au Maire,
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 24 mars 2022

Délibérations n° 013 à 023

Avec les pièces jointes

